

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 104 (2006)

Artikel: La cathédrale nécropole
Autor: Huguenin, Claire / Stöckli, Werner
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-836101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La cathédrale nécropole

Claire Huguenin, avec une contribution de Werner Stöckli

Etat des lieux

Quinze dalles, cinq gisants, un monument laïque, une douzaine de tombes dans le sous-sol de l'édifice pour l'époque médiévale, vingt-neuf dalles et monuments ainsi que quatre pierres commémoratives, pour la période comprise entre le premier tiers du XVII^e siècle et le début du XIX^e siècle: tel est aujourd'hui le patrimoine funéraire de la cathédrale de Lausanne. Rendant compte d'une utilisation plus soutenue du site comme nécropole, sources et résultats des analyses archéologiques permettent

d'enrichir ce modeste bilan et d'esquisser un tableau plus complet des rapports que vivants et morts ont entretenus, au fil du temps, en ces lieux consacrés¹.

L'archéologie

Lors des fouilles menées dans la cathédrale de 1909 à 1912, du chœur à la grande travée², deux cent vingt-cinq sépultures, toutes époques confondues, ont été repérées et numérotées. A

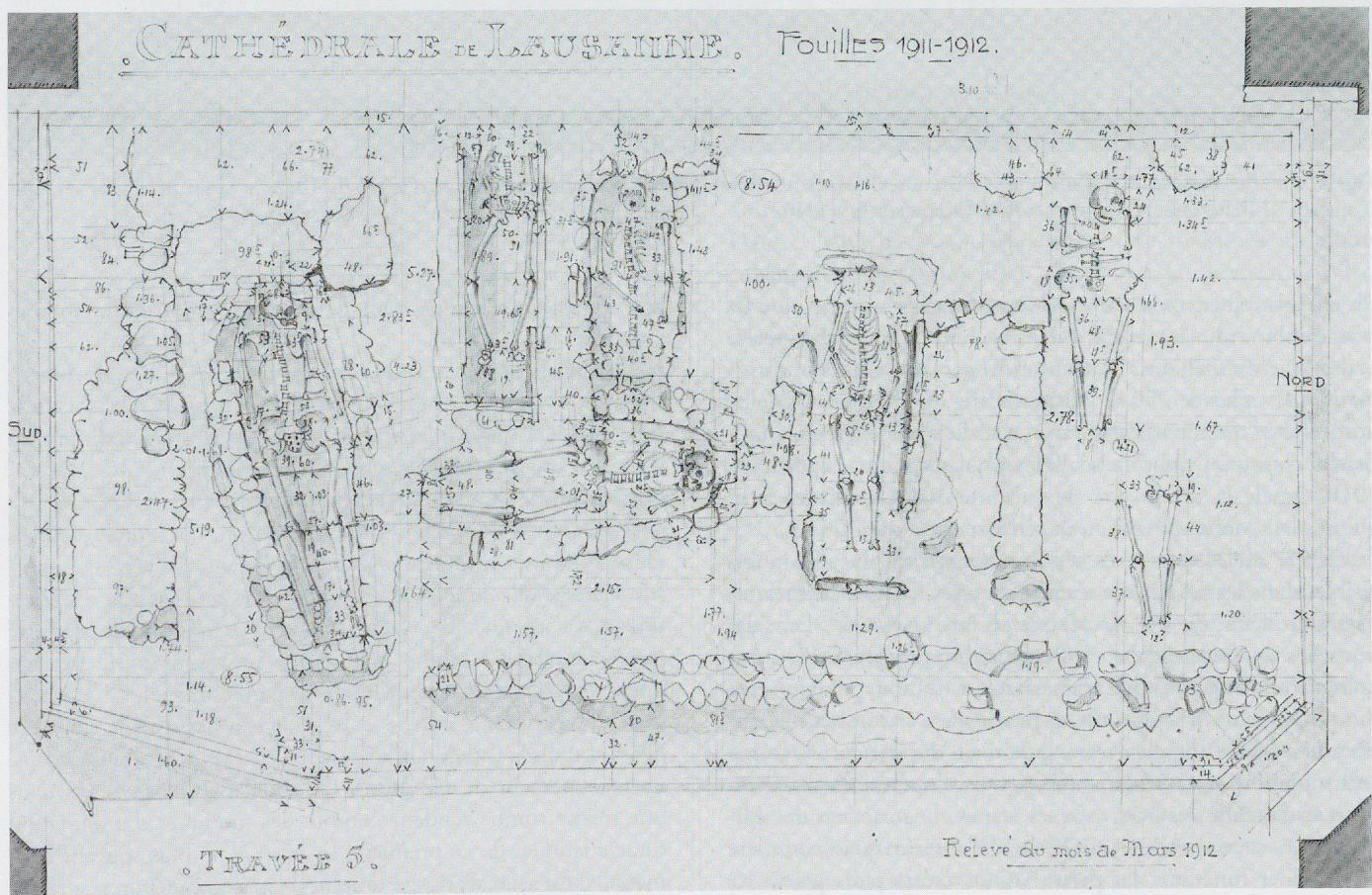


Fig. 1. Cathédrale de Lausanne. Fouilles 1911-1912. Relevé du mois de mars 1912. 5^e travée. Nef, travée e, typologie variée de sépultures antérieures à la cathédrale romane ou du moins de son dernier état.



Fig. 2. Fouilles dans le déambulatoire. Collection d'ossements devant les monuments d'Abraham Clavel de Brenles et de Philippe-Germain Constant de Rebecque. Photographie Paul Vionnet, 1909-1910.

cet enregistrement s'ajoutent des ossements épars ainsi que les trois tombes trouvées en 1914 dans la chapelle de saint Maurice et des Martyrs thébains. Louis Blondel parvient ainsi à une estimation de « plus de 250 sépultures »³ (fig. 1). Cette somme ne doit refléter qu'imparfaitement une réalité partiellement insaisissable puisque, pour le seul déambulatoire, un rapport de 1910 signale la découverte de soixante-deux sépultures alors qu'un plan contemporain en dessine soixante-neuf⁴.

En 1992, seules cent trois sépultures, encore plus ou moins visibles dans les parties demeurées excavées à l'issue de la campagne du début du XX^e siècle, ont pu être analysées⁵. Les relations des tombes avec des éléments architecturaux, leurs chronologies relatives ainsi que leurs caractéristiques typologiques et morphologiques – sépultures en pleine terre et tombes maçonnées ou en dalles, de plan rectangulaire ou trapézoïdal, de forme anthropomorphe et ovoïde – ont permis d'opérer des classifications et d'établir des liens avec les étapes constructives des édifices érigés successivement sur le site⁶. L'absence quasi complète de mobilier funéraire, les perturbations créées jadis parmi les structures et les ossements, aggravées par l'exposition de squelettes à l'air ambiant, interdisant désormais toute approche

anthropologique, empêchent de dater la majorité des tombes avec précision⁷ (fig. 2).

La plupart d'entre elles sont liées aux premières églises, de dimensions plus réduites, et ont été englobées dans le sous-sol de la cathédrale actuelle⁸. Elles étaient toutes situées hors les murs, ou dans des annexes funéraires. Cette particularité résulte vraisemblablement de l'interdiction d'inhumer dans les églises promulguée au concile de Braga (563) ; cet interdit n'a toutefois jamais réussi à s'imposer complètement et, dès le haut Moyen Age, souffrit d'exceptions en faveur des dignitaires, tant laïcs qu'ecclésiastiques. À Lausanne, les évêques successifs se montrèrent peut-être particulièrement attentifs au respect, dans leur propre maison, d'une règle dont ils étaient les porte-parole officiels⁹. La découverte de squelettes d'enfants et de nouveau-nés dans le cimetière qui entourait la cathédrale romane révèle son accessibilité à tous. Le recouvrement de sépultures et le mélange d'ossements dans une même tombe rendent compte des pratiques d'inhumation caractéristiques de ce premier Moyen Age, le plus souvent anonyme, ainsi que de la gestion des espaces funéraires sur une longue durée. « Le cimetière demeure un terrain qui se reproduit sur lui-même en une sorte de profanation permanente, des génér-



Fig. 3. Fouilles à l'intérieur du bras sud du transept.
Extérieur de la sépulture n° 145.
Photographie Eugène Würgler, 21 janvier 1911.

rations de défunts se succédant au même emplacement, dans la même fosse ou parfois le même sarcophage.»¹⁰

Dans cet ensemble, seules onze tombes d'adultes sont associées à la cathédrale gothique, en construction ou achevée. Elles se présentent sous forme de structures maçonnées – caissons rectangulaires formés de grandes dalles épaisses ou caveaux voûtés composés de gros blocs de molasse – ou de cercueils en bois reconnaissables par leurs empreintes. Elles sont localisées dans la nef (deux), le déambulatoire (une) et le bras sud du transept (huit) (fig. 3). Ce nombre limité résulte en partie des restrictions liées au statut de l'édifice, malgré l'assouplissement progressif de la législation et une généralisation des ensevelissements dans les lieux de culte observée aux XIII^e – XIV^e siècles¹¹, en partie des transformations opérées dans le sous-sol entre 1909 et 1912.

Aucune sépulture de l'époque bernoise n'a survécu à la campagne archéologique du début du XX^e siècle; seuls en témoignent les monuments funéraires toujours *in situ*.

Les sources

Le *Cartulaire* et les testaments, principalement, pour l'époque médiévale, des textes de diverses provenances, pour la période moderne, offrent une vision plus large du corpus, bien qu'il soit difficile, comme on le verra plus loin, d'établir des corrélations entre les documents écrits et les vestiges.

La place de la cathédrale, dans le choix d'une ultime demeure terrestre, a toutefois pu être précisée grâce à l'apport de travaux récents, consacrés tant à l'analyse des testaments laïques lausannois des XIV^e et XV^e siècles¹², qu'aux testaments des chanoines vers 1300 et aux pratiques funéraires de la noblesse¹³.

Les testaments

Cette série documentaire occupe une place privilégiée dans le propos, dans la mesure où l'élection d'un lieu de sépulture en constitue une de ses composantes majeures.

L'idée de choix remonte à l'époque carolingienne. En effet, tout en préconisant l'ensevelissement auprès des «pères» ou des «ancêtres», regroupement qui, dans les faits, finit par se confondre avec une inhumation au sein de l'église paroissiale, le droit canonique avait accordé au chrétien le libre choix de sépulture. En dédommagement des services rendus du vivant du paroissien et des libéralités pieuses dont il se trouvait ainsi privé, le curé recevait une indemnité, la part canonique. Avec la fondation des ordres mendiants, la législation s'étoffa au cours du XIII^e siècle et finit par accepter sous Boniface VIII (1294-1303) la notion de complète liberté, soumise aux mêmes obligations financières.

A Lausanne, l'application de la règle donna lieu à des litiges entre le chapitre, dont dépendaient la plupart des paroisses et les couvents, et le premier prit rapidement des mesures pour en diminuer la portée et conserver un droit de regard¹⁴.

Dans le Pays de Vaud, deux formes de traditions juridiques cohabitaient, le droit écrit et la coutume qui prescrivait l'élection de sépulture dans la paroisse. Le testament permettait d'y déroger. La pratique testamentaire reparut dès la seconde moitié du XIII^e siècle, sans jamais parvenir à supplanter la coutume. Elle presupposait un certain statut social et culturel, relevant d'une certaine élite qui s'autorisait à utiliser l'écrit, réservé principalement au pouvoir épiscopal, à des fins privées et pour marquer son individualité.

Cet acte offrait au testateur la possibilité de régler sa succession temporelle, en partageant ses biens, et spirituelle, en organisant sa vie dans l'au-delà, pendant le temps du Purgatoire jusqu'au Jugement dernier. Il lui permettait de prendre les dispositions propres à abréger la purgation de ses péchés et à assurer le salut de son âme, avec le concours des vivants, par les suffrages – prières et messes – et le biais d'un système souvent complexe de legs et de donations. Le lieu d'accueil de la dépouille mortelle revêtait une importance capitale, «l'opinion populaire ne distinguait pas l'âme du corps, le corps glorieux du corps charnel, le corps doit être enterré là où l'âme se voit offrir les meilleures conditions de résurrection»¹⁵.

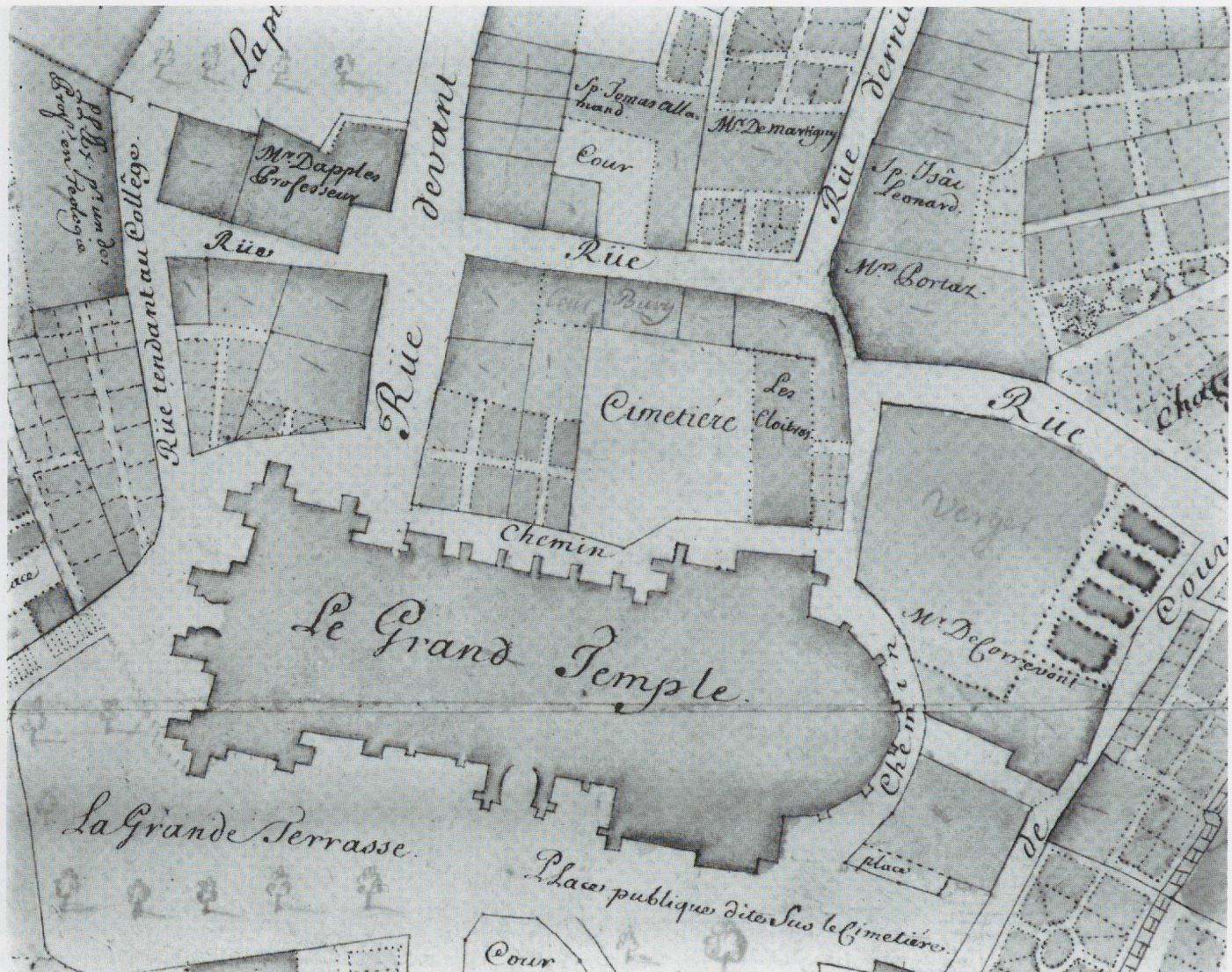


Fig. 4. « Plan de la ville de Lausanne, de ses faubourgs (...), aquarelle, 1721.

Détail du secteur autour de la cathédrale, avec les zones d'inhumation. Au sud, souvenir de l'ancien cimetière médiéval par la dénomination de la place dite « sus le cimetière », et au nord, mention du « Cimetière » à l'emplacement du préau du cloître. « Les cloîtres » désignent en fait l'ancien bâtiment capitulaire.

La cathédrale, un lieu parmi d'autres ?

L'éventail des possibilités

La Lausanne médiévale offrait plusieurs cadres religieux pour élire sépulture : six paroisses, trois couvents et la cathédrale, sans compter les établissements hors les murs¹⁶. A chacun d'eux correspondaient deux, voire trois variantes : l'extérieur dans les cimetières aménagés autour des églises¹⁷, l'intérieur des édifices, image de la terre sainte et qui n'avaient jamais pu complètement interdire leur sous-sol, enfin pour la cathédrale et les églises conventuelles, le préau de leurs cloîtres.

La cathédrale et ses abords

Deux zones funéraires étaient regroupées aux abords de la cathédrale : au sud, le cimetière de la cathédrale, mentionné en 1226 et, au nord, le cloître (fig. 4).

Le premier, dit parfois aussi de Sainte-Croix, devait servir également à la paroisse homonyme ; il s'étalait largement autour du portail peint, de la petite porte ouest du bras sud du transept, à l'est, jusqu'au passage de la grande travée, à l'ouest et en direction de la maison Gaudard (actuel Mudac) au sud. Au début du XV^e siècle, il se développa derrière le chevet de la cathédrale, autour de la chapelle Saint-Maur dépendant du chapitre. Puis, à la fin du XVI^e siècle, il engloba le cimetière tout proche de Saint-Paul, situé en contrebas du bras sud du transept. Au cours du XVII^e siècle, peut-être vers 1635, il fut progressivement abandonné au profit du cimetière établi sur l'emplacement du préau de l'ancien cloître¹⁸. Des témoignages d'occupation permanente, apparemment depuis le haut Moyen Age, ont été reconnus dans un secteur fouillé en 1995, à proximité immédiate de la cathédrale¹⁹.

Au nord de la cathédrale, diverses campagnes de fouilles, menées de 1903 à nos jours, ont révélé une occupation sporadique du site dès le haut Moyen Age (fig. 5).



Fig. 5. Fouilles dans le cloître, au nord de la porte du transept, 1904.

Dès sa construction au XIII^e siècle, le cloître gothique fit office de nécropole. De nombreuses sépultures, dont il est impossible de préciser le statut ecclésiastique ou laïque, ont été trouvées dans les galeries et le préau du cloître, dans la chapelle de Loys, dans le couloir entre la salle capitulaire et la cathédrale (planche 2), mais aussi hors de l'enceinte claustrale, le long des pans nord-est du chevet, relevant peut-être du cimetière de Saint-Maur²⁰.

Le recours aux textes permet d'en sortir certaines de l'anonymat, prudemment car le mot « claustrum », utilisé dans les sources, comporte une ambiguïté ; il pouvait aussi bien désigner l'ensemble capitulaire, comprenant bâtiments claustraux et cloître, que le cloître, dans le sens actuel restreint du terme. L'expression « dans le préau du cloître »²¹ lève toute équivoque, dans d'autres cas en revanche, l'abondance de précisions sème le trouble. Si la mention « cimetière de Sainte-Croix au cloître même »²² ne trahit peut-être qu'un raisonnable lapsus, la minutieuse description de dom Joffrey d'Avenches²³, chapelain et curé d'Attalens, traduit une méconnaissance totale des lieux : il souhaita être enseveli au cloître devant le grand portail, dit por-

tail peint, existant du côté de l'église Saint-Paul et où était enterré son frère.

Dans les testaments de laïcs, les problèmes de localisation sont confrontés parfois à un autre écueil, certains notaires faisant un usage équivalent des termes « claustrum » et « cimisterium ». Il est dès lors impossible de préciser le site auquel il est fait allusion. Le recours à la formule « dans le cloître et le cimetière de l'église cathédrale »²⁴ ou la définition d'un secteur particulier dans le cloître supprime tout malentendu.

Enfin, les abords de la cathédrale accueillirent des individus liés à la construction de l'édifice, ensevelis en leur qualité de maître d'œuvre sur leur lieu de travail. Une importante tombe maçonnée a été dégagée dans l'axe du portail peint ; remontant au tournant du XII^e au XIII^e siècle, soit à l'époque où la zone était en chantier, cette structure est, selon la chronologie relative, postérieure à la construction des fondations du mur sud de la cathédrale, mais antérieure à l'édification du portail. Le défunt, un homme d'une cinquantaine d'années, a été interprété comme un des artisans de la cathédrale²⁵. Un second cas, plus tardif, est attesté par les documents : en 1517, un des maîtres

maçons du portail Montfalcon, François Magyn, demanda dans son testament à être enterré devant l'ouvrage en construction²⁶ (cf. plan 1, p. 281).

Le choix des testateurs lausannois

Parmi les diverses possibilités d'accueil, le choix de testateurs met en exergue la singularité de la cathédrale.

Un changement d'attitude est notable au milieu du XIV^e siècle. En effet, jusqu'en 1360 et en particulier pendant les années de peste (1349 et 1360), les couvents des ordres mendiants et le cimetière de la cathédrale jouirent des faveurs du public²⁷. Puis, entre 1360 et 1450, les paroisses devinrent le lieu habituel de sépulture, comme d'ailleurs à Genève et à Sion²⁸; recueillant environ un quart des requêtes, les couvents en furent les principaux concurrents²⁹.

Tous sites confondus, le nombre de demandes d'inhumation à l'intérieur représente, au XIV^e siècle, 34% des requêtes ; au XV^e siècle, ce chiffre atteint 42%³⁰. La cathédrale demeure en marge des statistiques, avec un seul enregistrement par période. La place occupée par le testateur dans la hiérarchie sociale constituait un critère déterminant, voire discriminatoire, l'intérieur étant sans conteste réservé aux évêques, au haut clergé et à quelques nobles³¹.

Les imprécisions terminologiques évoquées ci-dessus empêchent d'avoir une vision claire de la situation dans le cloître. Au XV^e siècle, cet endroit, « sans doute perçu comme plus sacré et qui se substitue symboliquement à l'intérieur de l'église peu accessible aux laïcs »³², apparaît toutefois plus prisé que le cimetière.

De manière générale, les testateurs firent preuve de modestie dans l'expression de leurs souhaits, malgré le recours à une forme juridique susceptible de les soustraire à la coutume ; ils choisirent avant tout « l'intérieur des églises paroissiales, les cimetières ou les cloîtres conventuels, et enfin comble du raffinement, l'intérieur des couvents, voire même les abords de la cathédrale »³³, mais n'osèrent guère s'aventurer dans la cathédrale.

L'élection de sépulture était tributaire d'un autre facteur, le choix des compagnons de route dans l'au-delà. Alors que les laïcs désiraient, par-delà la mort, reconstituer leur famille, les chanoines recherchèrent volontiers la compagnie de leurs pairs, et plus rarement dans le cadre familial, celui d'un oncle ou de neveux³⁴.

Des sépultures virtuelles

Préserver une dépouille de la putréfaction, opération indispensable à son éventuel transport, était une tâche relativement compliquée et peu pratiquée ; seuls des personnage de haut rang social y recouraient, en particulier dans nos régions les membres de la maison de Savoie. Aussi lieu de mort et lieu de sépulture furent-ils le plus souvent proches³⁵.

Les personnes conduites à de fréquents, voire à de lointains déplacements – ecclésiastiques et seigneurs – contournèrent la difficulté, en définissant plusieurs lieux de sépulture. Cette solu-

tion leur permettait d'envisager divers cas de figure, au gré de leurs pérégrinations, tout en prenant des dispositions d'ordre spirituel. Dans son premier testament de 1450, l'évêque Georges de Saluces (1440-1461) projeta quatre lieux : la cathédrale de Lausanne s'il mourait au nord des Alpes, puis, en fonction de ses voyages, la cathédrale d'Aoste dans le diocèse éponyme, l'église des prêcheurs de Saluces dans le diocèse de Turin, enfin Santa Maria del Popolo à Rome. Dans une seconde version, rédigée en 1461 peu avant sa mort, il n'en retint plus que deux, Lausanne et Saluces³⁶.

Dans cette perspective, il fonda généreusement à Lausanne l'autel des saints Claude et Jérôme dans la chapelle Saint-Barthélemy. Cette chapelle, créée un siècle auparavant, avait pris place dans une salle sise au rez-de-chaussée du seul grand bâtiment commun du chapitre, érigé le long de la galerie orientale du cloître (cf. planche 2) ; elle était surtout connue pour sa fonction de salle capitulaire. A cette occasion, l'évêque en fit installer une nouvelle au-dessus de la première³⁷. Dans ses dispositions de dernières volontés, il fit preuve de modestie, outre le souhait de funérailles célébrées sans pompe : désireux d'être enseveli sous « une dalle plate posée au ras du sol avec une représentation gravée (*cum scultura plana*) ». L'inscription aussi devait être simple et sans embellissement : *Hic jacet Georgius de Saluciis, episcopus Lausannensis*³⁸.

Georges de Saluces est vraisemblablement décédé à Lausanne ; un fragment de dalle funéraire, non sculpté mais à l'effigie gravée et dépourvu d'inscription, lui a été associé à titre hypothétique³⁹. En revanche aucune sépulture n'a été retrouvée dans l'ancienne salle capitulaire ; transformé avant la Réforme, le bâtiment qui l'abritait a été englobé dans une nouvelle construction au XVII^e siècle, elle-même amputée de sa partie méridionale vers 1821 par la création d'une place⁴⁰. Dans un tel remue-ménage, seul un miracle eût pu protéger la tombe de la pioche des démolisseurs.

Ce procédé n'est pas l'apanage des hauts dignitaires : des membres du clergé y recoururent, choisissant l'un, le cloître ou en cas de décès de l'autre côté du lac le couvent de Ripaille⁴¹, un autre, tout simplement la paroisse dans laquelle il mourrait⁴².

La noblesse manifesta des préoccupations similaires. Dans son testament, Humbert le Bâtard (1377-1443), demi-frère d'Amédée VIII, retint trois lieux, dans lesquels il avait pris la précaution d'aménager des chapelles : le couvent des dominicaines d'Estavayer-le-Lac – où il trouva effectivement son ultime repos –, la cathédrale de Lausanne et la nécropole dynastique de l'abbaye de Hautecombe⁴³. A Lausanne, bien qu'ayant fondé l'autel Sainte-Anne érigé avant 1426 sur la partie méridionale du jubé⁴⁴, il spécifia dans ses dernières volontés un autre emplacement. « Si c'est sur Lausanne, Morges ou Thonon qu'il ferme ses yeux usés, c'est à Lausanne dans sa chapelle de la bienheureuse Vierge Marie qu'il devait rendre sa belle âme. »⁴⁵ L'inscription de la cathédrale dans l'éventail des possibilités « représente à la fois une option régionale et un choix prestigieux que Humbert partage avec d'autres grands aristocrates vaudois célibataires qui, tel Othon de Grandson, s'étaient fait enterrer dans l'une de ses nombreuses chapelles »⁴⁶.

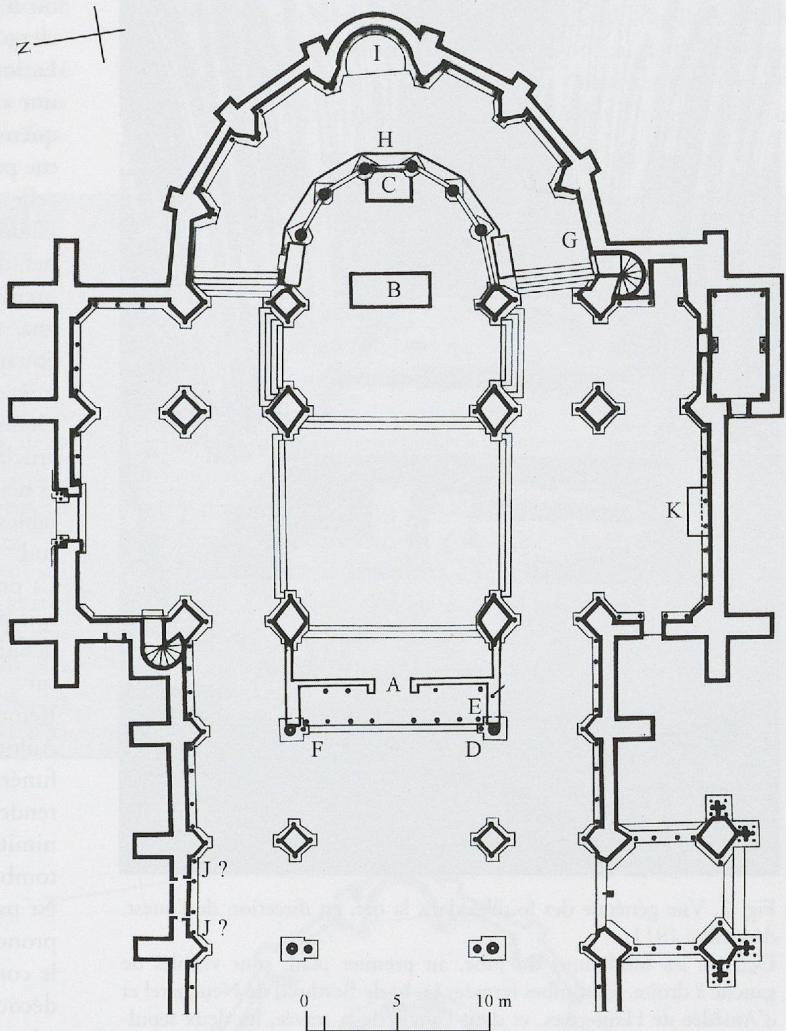


Fig. 6. Parties orientales de la cathédrale avec emplacement du jubé et localisation approximative de quelques autels.

A. Jubé et clôtures latérales
 B. Maître-autel
 C. Autel Saint-Jean
 D. Autel de la Sainte-Croix
 E. Autel Sainte-Anne
 F. Autel Saint-Denis
 G. Autel Saint-Léger
 H. Autel Saint-Jean-Baptiste
 I. Autel Saints-Pierre-et-Paul
 J. Autel Saint-Pierre
 K. Autel non identifié.

A: d'après Ritter 1763
 B-I: d'après Dupraz 1906 et Bach, *MAH, VD II*
 1944
 J: d'après Grandjean, *Cloître* 1975
 K: d'après fouilles 1911 et fouilles AAM 1992 ;
 subsistent les fondations.
 Plan : AAM s.a., 2006.

Les évêques

Les évêques morts à Lausanne ou dans une localité du diocèse se firent vraisemblablement ensevelir dans la cathédrale. Mais les sources écrites à ce propos ne sont ni bavardes, ni abondantes et résistent souvent aux tentatives de mise en relation avec les vestiges conservés *in situ* (fig. 6). Elles rendent compte de l'inhumation de douze évêques dans la cathédrale romane puis gothique et dans leurs cloîtres respectifs⁴⁷. Sont cités :

- Henri de Bourgogne (985-1016), dans la nef, devant le crucifix⁴⁸;
- Hugues de Bourgogne (1019-1037), dans le chœur, près de son père, Rodolphe III, roi de la Bourgogne transjurane décédé en 1032 ; la présence du roi s'explique par l'attachement de la dynastie rodolphienne à l'édifice, conçu comme lieu de couronnement et de sépulture⁴⁹;
- Amédée de Hauterives (1145-1159), dans la nef, à côté de l'évêque Henri devant le crucifix⁵⁰;
- Landry de Durnes (1160-1178), devant la salle capitulaire⁵¹ ;
- Berthold de Neuchâtel (1212-1220), dans la nef, à côté de saint Amédée⁵², soit Amédée de Hauterives ;

- Roger de Vico Pisano (1178-1212 ; † 1220), devant l'autel Saint-Jean-Baptiste⁵³ ;
- Othon de Champvent (1309-1312), devant l'autel Saint-Martin qu'il avait fondé peu avant sa mort, autel non localisé⁵⁴ ;
- Jean de Rossillon (1323-1341), près de l'autel Saint-Pierre qu'il avait fondé en 1329, autel localisé près de la porte Sainte-Dominique, assurant la communication entre le bas-côté nord et la galerie occidentale du cloître⁵⁵ (cf. planche 2) ;
- Guillaume de Menthonay (1394-1406) dans la chapelle Menthonay (cf. plan 1, p. 281) ;
- Jean de Michaelis (1466-1468/69), près des fonts baptismaux, vraisemblablement situés dans la nef près de l'autel de la Sainte-Croix⁵⁶ ;
- Georges de Saluces (1440-1461), dans la salle capitulaire ;
- Aymon de Montfalcon (1491-1517), dans la chapelle de saint Maurice et des Martyrs thibétains qu'il avait fondée (cf. plan 1, p. 281).



Fig. 7. Vue générale des fouilles dans la nef, en direction de l'ouest, décembre 1911.

Derrière les fondations du jubé, au premier plan, sont visibles de gauche à droite, les tombes fermées (a, b) de Berthold de Neuchâtel et d'Amédée de Hauterives, et dans l'angle de la travée, les deux sépultures ouvertes associées à Henri de Bourgogne.

Trois sépultures épiscopales de la nef

Dans le *Cartulaire*, Conon d'Estavayer signala l'emplacement de la tombe d'Henri de Bourgogne – où il gît encore précise-t-il – et décrivit la pierre qui devait la surmonter comme s'il l'avait encore sous les yeux. Il releva en effet avec un soin particulier sa longue épitaphe, répartie en trois poèmes, évoquant les bontés, le rôle de constructeur et l'assassinat du prélat. Cependant le prévôt a plus vraisemblablement copié ces lignes dans un recueil d'éloges funèbres que retranscrit des inscriptions gravées dans la pierre, trop volumineuses pour pouvoir prendre place sur une seule dalle⁵⁷. Il mentionna, à ses côtés, la tombe d'Amédée de Hauterives. En revanche il ne dit mot de l'endroit où était inhumé Berthold de Neuchâtel. Simple inadvertance d'un témoin oculaire pour qui la précision était superflue? Ce silence peut surprendre, eu égard aux détails apportés à celui de Roger de Vico Pisano, décédé la même année. L'emplacement de la sépulture du Toscan, devenu simple chanoine depuis sa résignation en 1212, est évoqué à plusieurs reprises. Pourtant Conon, en qualité de prévôt du chapitre, a dû assister aux funérailles de Berthold et c'est « avec une émotion inhabituelle » comme l'a relevé Jean-Daniel Morerod, qu'il relata l'événement: « Il passa un lundi au lever du soleil, le jour

où il s'était préparé à partir au secours de la Terre sainte. Le clergé comme le peuple le pleurèrent infiniment. »⁵⁸

La localisation de la dalle funéraire de Berthold apparaît dans une chronique épiscopale de la fin du XV^e siècle, connue uniquement par des copies du XVI^e au XVIII^e siècle, et qui constitue par ailleurs la plus ancienne liste d'évêques conservée après celle que Conon avait insérée dès 1235 dans son *Cartulaire*. L'auteur y décrivit trois tombeaux d'évêques, côté à côté dans la nef, devant le jubé, en les situant les uns par rapport aux autres, preuve qu'il les avait véritablement vus⁵⁹. Henri, dont il souligna, contrairement à Conon, n'avoir remarqué qu'une seule épitaphe, reposait « dans la nef, devant le crucifix, sous la première des trois pierres sépulcrales, du côté de l'autel de St-Denis »⁶⁰, soit du côté nord. Amédée « fut enseveli au pied du crucifix, entre trois pierres élevées »⁶¹. Enfin, Berthold « git dans la nef de l'Eglise, devant le crucifix, sous l'une des trois grandes tables de pierre du côté de l'autel de la Ste-Croix », soit du côté sud⁶².

La présence de ces trois grandes pierres tombales dites élevées, soit probablement posées sur des socles, fut encore attestée au début du XVI^e siècle, lors de la concession d'un lieu de sépulture au chanoine Louis de Pierre⁶³. Elles disparurent à la Réforme.

Aujourd'hui, deux tombes, dégagées en 1911 avec leur mobilier funéraire et toujours visibles dans le sous-sol de la cathédrale, rendent compte des faits⁶⁴. Leur identification ne fit pas l'unanimité. La commission des fouilles associa immédiatement la tombe implantée dans l'axe de l'église à Berthold et celle qui lui est parallèle du côté nord à Amédée⁶⁵. En revanche, elle ne se prononça pas clairement sur celle d'Henri, du moins pas dans le compte-rendu de fouille. Mais elle s'attacha à diffuser cette découverte spectaculaire par voie de presse, réglant de manière péremptoire le problème. La tombe d'Henri devait correspondre à l'une des deux sépultures contemporaines retrouvées dans l'angle nord-ouest de cette même travée, engagées sous les fondations de la cathédrale gothique⁶⁶ (fig. 7).

Par sa publication dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*⁶⁷, l'information reçut en quelque sorte une caution officielle à laquelle fit crédit Maxime Reymond en 1912: « Son tombeau présumé [...] avait été coupé par un mur de chaînage de l'église gothique et ne renfermait plus que des débris de squelettes. »⁶⁸ Présent au moment du dégagement des sépultures mais apparemment en catimini puisqu'il ne faisait pas partie de la commission officielle, le peintre Charles Vuillermet, infatigable défenseur du passé lausannois, proposa un autre scénario, se fondant sur ses propres observations et une lecture différente des sources anciennes. Si ses hypothèses ne sont pas recevables⁶⁹, son explication conserve, aujourd'hui encore, un intérêt historiographique et nous vaut une description romantique de l'atmosphère ressentie sur le chantier. « Il y avait une poignante mélancolie dans cette triste journée d'hiver finissante, dans ces grandes ombres de l'église piquées, par ci par là, de quelques lumières mobiles qui laissaient entrevoir, en les détachant par instants, de vagues et fantastiques silhouettes humaines, dans ces bruits sourds que faisaient ces ombres se livrant à des besognes mystérieuses, à des recherches funèbres, dans ces visions de débris et de restes des générations et des siècles disparus, impressions de tristesse qu'accompagnait la voix du vent,

sous les hautes voûtes enténébrées, voix qui semblait la plainte des âmes de ceux dont on troublait le repos séculaire.»⁷⁰
Récemment la localisation présumée de la tombe d'Henri a été remise en cause, pour des raisons liturgiques – pourquoi reléguer en marge la sépulture du personnage vénéré comme le fon-

dateur de la cathédrale de l'an mil⁷¹ – et morphologiques. Si les structures évoquées peuvent convenir au niveau de la datation, en revanche leur éloignement du chœur roman et leur typologie, impropre à la dignité épiscopale, incitent à reconsidérer la question.

Des tombes sur l'axe de la cathédrale romane

Werner Stöckli

Les tombes d'Amédée de Hauterives et de Berthold de Neuchâtel ont été érigées à l'ouest de la travée sexpartite de la nef, à proximité immédiate des fondations transversales⁷², composées de quatre assises de blocs en molasse disposées en escalier sur une hauteur totale de 1,60 m (fig. 8).

La tombe de Berthold de Neuchâtel repose principalement sur la terre vierge, à l'intérieur d'une fosse plus ancienne, ayant très probablement servi à une sépulture en pleine terre. Divers éléments confirment que cette construction a tenu compte des structures préexistantes de l'édifice. Du côté occidental, des remblais placés sous la tombe remplissent le fossé de fondation

de la cathédrale gothique ; sous son parement méridional, un bouchon en mortier, de qualité identique à celui utilisé pour jointoyer les dalles, comble le vide entre elle et les fondations. La tombe de saint Amédée présente les mêmes dispositions générales : elle a été établie sur la terre vierge et dans une ancienne fosse un peu plus large qu'elle. Elle se situe au niveau de la deuxième assise des fondations gothiques. A l'ouest, ses blocs sont soigneusement taillés à la laye ; exactement à l'arrière de la tombe, une pièce a été retaillée grossièrement au pic sur une profondeur de 5 cm. Cette entaille est un indice que les constructeurs des fondations gothiques ont respecté la tombe préexistante, encore connue à l'époque. Les archéologues du début du XX^e siècle allaient dans le même sens, en notant : « La dalle de champ, qui fermait le tombeau de [sic] côté de la tête, a été enlevée, probablement, lors de la construction du mur de fondation de l'édifice actuel, qui d'ailleurs, la remplace. On a prolongé les dalles de champs, formant les côtés, au

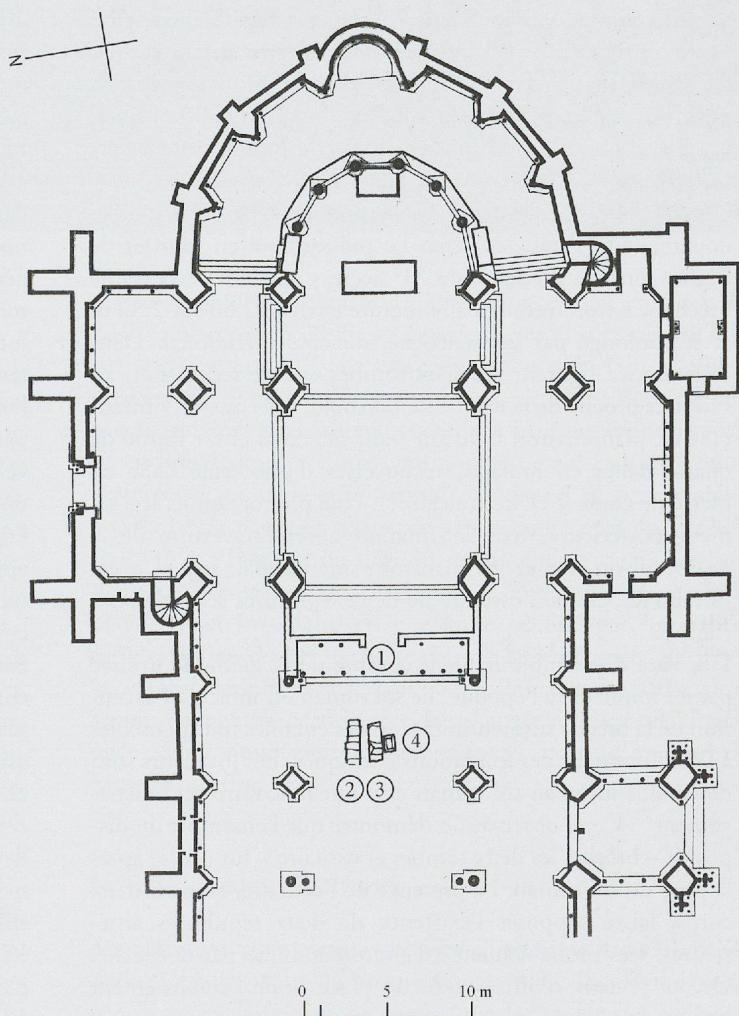


Fig. 8. Situation des tombes des évêques Amédée de Hauterives et Berthold de Neuchâtel.

1. Jubé du XIII^e siècle
2. Tombe d'Amédée de Hauterives (1145-1159)
3. Tombe de Berthold de Neuchâtel (1212-1220)
4. Ossuaire.

D'après Besson 1930, p. 14.
Plan : AAM s.a., 2006.



Fig. 9. Nef, travée f, l'ossuaire et les tombes de Berthold de Neuchâtel (fermée) et d'Amédée de Hauterives, photographiés le jour de leur ouverture.

Photographie Paul Vionnet, 9 décembre 1911.

moyen de deux morceaux de molasse de 0,13 et 0,20 m de longueur, pour les relier aux dites fondations (fig. 8).⁷³

La tombe d'Amédée († 1159) a été aménagée dans la cathédrale romane et celle de Berthold († 1220), dans l'édifice actuel en cours de construction, soit après la pose des fondations gothiques. Le sol roman est situé de 19 à 25 cm au-dessus de leurs dalles de couverture⁷⁴. Les deux tombes en molasse sont de taille, de niveau et de construction semblables ; elles sont constituées de dalles fichées dans la terre et fermées par des dalles de couverture. La tombe de Berthold frappe par sa position, établie exactement sur l'axe longitudinal de l'église romane d'Henri 1^{er} de Bourgogne ; cette particularité a déjà été reconnue partiellement au début du XX^e siècle⁷⁵.

Quelques photos de détail, contemporaines de cette fouille, documentent l'état des lieux. Le puissant sol en mortier de l'église romane, du début du XI^e siècle, y apparaît percé d'une brèche. Ce trou rectangulaire mesure environ 2,60 sur 2,80 m et se prolonge par une encoche, du côté méridional. Dans cette trouée figurent les deux tombes encore fermées et, au sud, très proche de la tombe de Berthold, un « caisson » mesurant en plan environ 0,90 sur 0,60 m ; celui-ci est formé de quatre dalles en molasse, recouvertes d'une seule dalle en pierre de couleur claire (calcaire?). Une photographie, légèrement postérieure, fixe la situation après l'ouverture de la tombe d'Amédée et du « caisson » méridional, lequel a été interprété comme l'ossuaire de deux sépultures secondaires⁷⁶ (fig. 9).

Des vues d'ensemble rendent compte de la méthode utilisée par les fouilleurs à l'époque. Le sol roman est intact, à l'exception de la brèche susmentionnée et des entailles indispensables à l'établissement des fondations gothiques. Les fouilleurs sont descendus jusqu'au sol roman et y ont rencontré cet aménagement⁷⁷. Cette observation démontre que l'ensemble du dispositif – brèche, les deux tombes et ossuaire – fut réalisé après la pose du sol roman. La présence de l'ossuaire, avec ses deux corps, laisse supposer l'existence de deux sépultures antérieures, très probablement à l'endroit indiqué par la brèche. Or, ce secteur n'offre guère de place pour l'établissement

d'autres tombes que celles qui existent. Ces ossements doivent donc provenir des deux anciennes fosses reconnues aujourd'hui sous les tombes d'Amédée et de Berthold⁷⁸. Divers éléments permettent de proposer, à titre hypothétique, l'identification, du moins partielle, de ces ossements. Selon le *Cartulaire*, Amédée a été enterré à côté l'évêque Henri, devant le crucifix. Ainsi, lors de son ensevelissement, la tombe d'Henri était encore en place. En second lieu, un relevé précis met en évidence que la tombe de Berthold est établie exactement sur l'axe longitudinal⁷⁹ de l'église romane, et non pas sur celui de la cathédrale gothique, lequel passe en bordure méridionale de ladite tombe. Pourtant Berthold fut enseveli dans un édifice dont le sol était situé environ 0,85 m plus haut que dans l'église précédente. Ces observations topographiques nous autorisent à considérer que la tombe de Berthold, l'un des constructeurs de la cathédrale gothique, a été délibérément installée à l'endroit où reposait Henri, vénéré comme le fondateur de l'église romane. Selon notre hypothèse, compte tenu du fait que les ossements de deux sujets contenus dans l'ossuaire devaient logiquement provenir de la zone définie par la brèche, la sépulture d'Henri fut ouverte lors de l'ensevelissement de Berthold et l'emplacement récupéré pour le nouveau défunt. Selon une pratique des réductions courante à l'époque lors de la réutilisation de tombes, les os, dont certains appartenaient probablement à la dépouille d'Henri, furent recueillis par piété et enfermés dans l'ossuaire, dégagé en 1911 et aussitôt démolí.

Sans vouloir surestimer le rôle joué par les évêques dans la construction de l'édifice au détriment du chapitre, ce scénario met en évidence un fait récurrent. Quatre des cinq prélates associés aux étapes importantes des travaux, y compris le chantier de la cathédrale romane, ont été ensevelis en position centrale : Henri 1^{er} de Bourgogne, sur l'axe de l'église romane devant le crucifix, Amédée de Hauterives, presque sur le même axe à côté de son prédécesseur, Roger de Vico Pisano, sur l'axe du mur de précinctio du déambulatoire actuel du XII^e siècle⁸⁰ et Berthold de Neuchâtel, sur l'axe de la cathédrale romane⁸¹.



Fig. 10. Fouilles dans la chapelle Menthonay. La tombe présumée de l'évêque Guillaume de Menthonay, 23 mai 1978.

Les chapelles

Dans son testament de 1406, l'évêque Guillaume de Menthonay (1394-1406) demanda à être enseveli dans la chapelle neuve qu'il a fondée⁸². Ce vœu fut respecté selon une chronique plus tardive. Mort à Lucens, des « suites d'un coup d'épée dans le ventre par son barbier ou valet de chambre, appelé Menolet (...) son corps fut transporté le lendemain à Lausanne, et enseveli devant la petite porte (de la cathédrale), près de la chapelle St-Marie »⁸³. Cette chapelle devait prendre place dans l'espace compris entre le portail peint et le bras sud du transept sur l'emplacement du cimetière. Aujourd'hui, seuls quelques vestiges témoignent du projet, vraisemblablement inabouti : en élévation, trois culs-de-lampe sculptés aux armes de Menthonay et un mur de fondation au sud. Une tombe vide, orientée, formée de gros blocs de molasse au parement régulier taillé au pic et à la laye brettelée, a été retrouvée en 1978. Localisation, critères typologiques et techniques concourent à l'associer à celle de l'évêque⁸⁴ (fig. 10).

Aymon de Montfalcon (1491-1517) fit construire, dès 1504, une chapelle au rez-de-chaussée de la tour inachevée ; placée sous le titre de ses saints protecteurs, Maurice et les Martyrs thébains. Il y fut enseveli en 1517, le lendemain de sa mort⁸⁵. La

tombe devait être recouverte d'un gisant, encore en place au XVII^e siècle : « Son effigie en bosse se voit encor aujourd'hui, sur son tombeau »⁸⁶. La chapelle fut ornée d'un mobilier luxueux, décrit dans la *Visite des chapelles* de 1529 : des stalles en noyer, un autel en marbre noir entouré d'un imposant dispositif en bois sculpté – clôture surmontée de six grandes statues sculptées –, un lutrin et son armoire au centre, de petites stalles à trois sièges pour les célébrants de la messe près de la porte [nord ?], et à l'opposé un siège épiscopal, enfin vers la porte sud un autel secondaire en marbre noir avec une petite stalle plane⁸⁷. Cet inventaire et le volume occupé par les stalles, ultime vestige de cet agencement, ne laissent guère de place pour l'installation, en sus, d'un gisant. Pourtant, en 1914, trois sépultures ont été découvertes dans l'angle nord-est de la chapelle dont l'une doit correspondre à celle d'Aymon de Montfalcon (fig. 11).

Le jeu des identifications

Actuellement cinq gisants anonymes reposent dans la cathédrale. Certains sont en mauvais état, mais les dégradations paraissent anciennes, pour autant que les remarques de Jean-

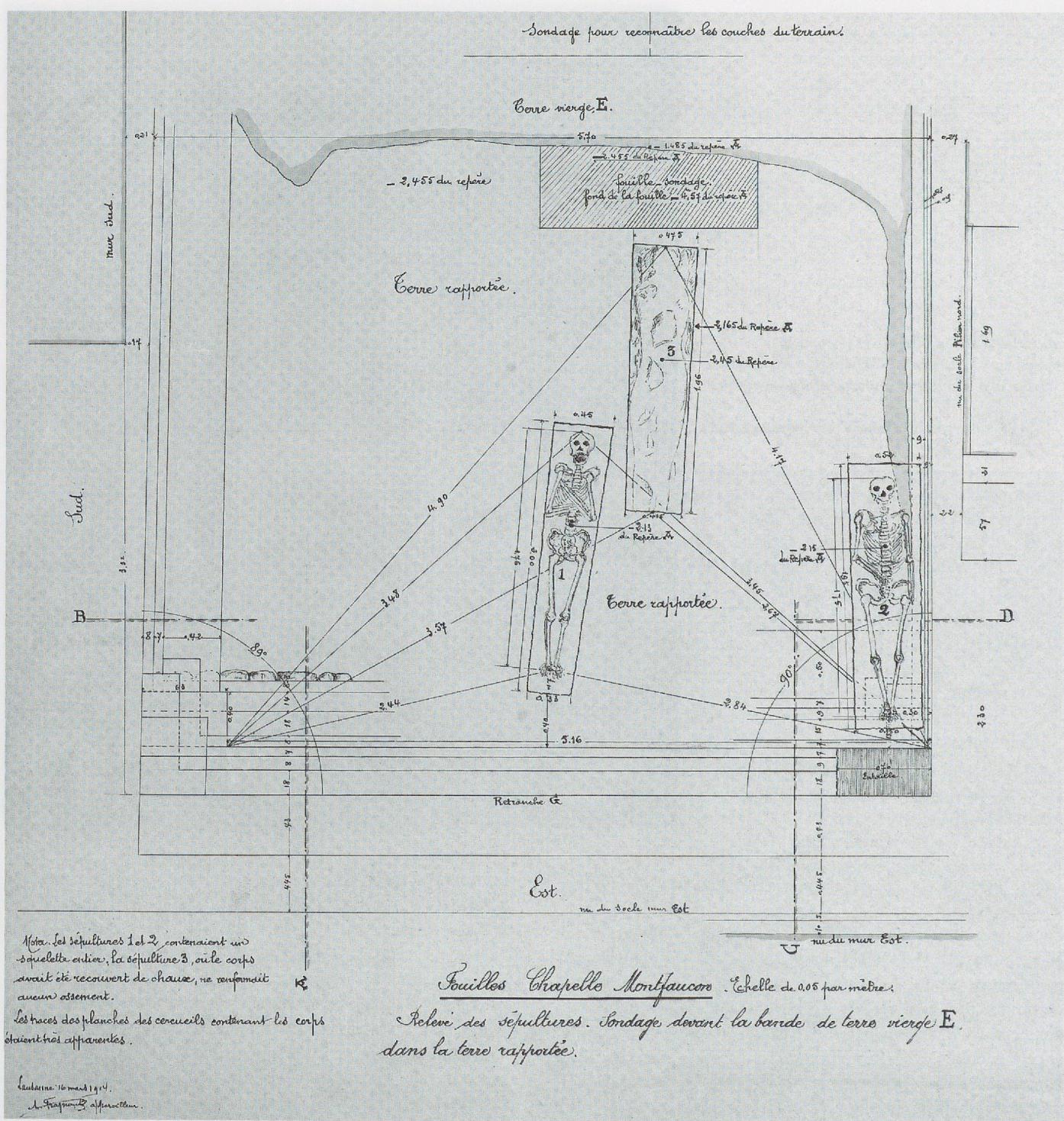


Fig. 11. A. Fragnaud, *Fouilles. Chapelle Montfaucon*, encre et lavis, 16 mars 1914.
Détail : relevé des trois sépultures découvertes dans la partie nord-est de la chapelle.

Baptiste Plantin s'appliquent, partiellement du moins, aux mêmes objets : « Et quoy que dans ce cœur on y ait en tout renversé. On ne laisse d'y voir encor quelques tombes d'Esvesques. Sur lesquels il y a leurs portraits en bosse, les Uns de marbre blanc et les autres de plastre. Il y en a plusieurs de rompus et gastés. »⁸⁸

De longue date, on a cherché à fixer l'identité des défunt. Aux anciennes traditions propagées par les gardiens de la cathédrale, cicérones improvisés pour le grand bonheur du public, et par les

guides touristiques, se sont opposées des hypothèses savantes, fondées sur l'interprétation des textes médiévaux ; aucune proposition n'a réussi à s'imposer véritablement.

Les trois gisants du bras sud du transept furent la cible privilégiée de ces conjectures. Leur disposition sur des assemblages hétéroclites, perçus comme tels au XIX^e siècle, laissait entendre un emplacement aléatoire ouvrant la porte à un éventail de possibilités. Les auteurs en citent inlassablement deux, soit les pièces situées aux extrémités de la rangée, identifiées avec un degré de



Fig. 12. « Félix V », monument composé d'éléments hétéroclites : gisant d'un évêque non identifié (n° 7), dalle et soubassement empruntés à un ancien autel selon de Montet. Etat vers 1900.

certitude acceptable, et présentant « quelque intérêt sous le rapport de l'art, ou qui, par l'époque où ils ont été construits, peuvent se relier à l'histoire des fondateurs de l'église ».⁸⁹

A l'ouest, la sculpture très endommagée a été rattachée à Amédée VIII (1383-1451), comte puis duc de Savoie et dernier antipape de l'histoire sous le nom de Félix V, la mutilation partielle de la mitre l'ayant fait confondre avec une tiare⁹⁰ (fig. 12). Cette identification remonte en tous cas au XVIII^e siècle, assortie d'un jugement de goût sans appel. « Le tombeau du Pape Félix V frappe plus un philosophe qu'un homme de goût. Il rappelle, au premier, le Sacrifice généreux et rare que ce Pontife accomplit pour rétablir la paix dans l'Eglise. Il déposa la Thiarre. Il ne montre au dernier qu'un monument d'un mauvais goût sans noblesse et sans aucun indice de Génie. »⁹¹ Déjà combattue au milieu du XIX^e siècle pour de justes motifs historiques – ce prince ayant été inhumé à Ripaille⁹² –, cette thèse a été infirmée par de Montet en 1881 : ce dernier évoqua un énigmatique François de Montfaucon († 1354), vieillissant du même coup la pièce d'un siècle⁹³.

On crut voir, dans le gisant disposé à l'est, l'évocation de saint Bernard. « La figure ascétique du prélat lui a sans doute valu des gardiens de la cathédrale le nom de saint Bernard de Menthon sous lequel on le montre aux voyageurs », déclarait Albert de Montet. Le renseignement apparaît dans la littérature locale en tout cas en 1824⁹⁴, avant de se répandre outre Manche, par le biais d'un guide anglais très populaire de 1838⁹⁵, assorti d'une précision biographique attrayante à l'intention des voyageurs en quête de sublime : « Fondateur de l'Hospice du Grand St. Bernard ». Elle se maintint parallèlement à une autre attribution aux accents poétiques, soit à Jean de Cossonay. La présence « des murs et des tours crénelés, sculptés sous sa figure » incita à mettre en relation le gisant et cet évêque connu pour avoir relevé « la ville et l'église après l'incendie de 1235 »⁹⁶.

Le personnage central, demeuré anonyme jusqu'à l'étude de Montet, a été associé à Guillaume de Menthonay, inhumé à proximité dans la chapelle homonyme et dont la dalle, prétendument usée par un séjour à l'extérieur et conçue pour être disposée verticalement, avait dû être dressée contre le mur ouest du

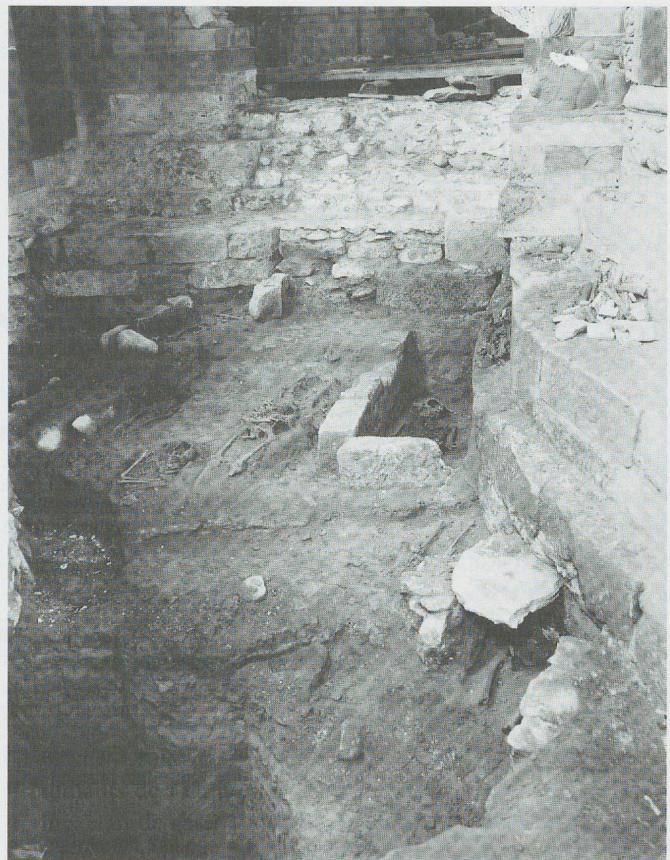


Fig. 13. Fouilles dans les travées méridionales du déambulatoire, à proximité du gisant d'évêque (n° 6), conservé à son emplacement d'origine.

Photographie Paul Vionnet, 9 février 1910.

transept⁹⁷. Ce nom figure cependant déjà dans un guide allemand de 1869⁹⁸, dans une sélection de monuments jugés remarquables dans le chœur ; l'itinéraire de visite suivi dans cet ouvrage laisse entendre toutefois qu'il est fait référence au gisant du déambulatoire, dit de Vico Pisano. Cette accumulation d'erreurs indique que l'auteur ne s'est probablement pas déplacé à Lausanne pour rédiger sa notice.

Enfin, ces trois gisants ont été globalement mis en relation avec les évêques inhumés devant le jubé, dont les dalles sculptées auraient été refaites au XVI^e siècle⁹⁹. Plus prudent, Recordon estimait déjà en 1823 qu'à part « Félix V », il était impossible d'identifier les deux autres personnages, dépourvus de signes distinctifs, concluant qu'ils pouvaient « convenir également à beaucoup d'évêques qui ont sans doute été inhumés dans la cathédrale » et qu'on devait « se borner à présumer, d'après la manière dont ils ont été travaillés, qu'ils sont forts anciens »¹⁰⁰. Le gisant, gardien impassible de l'entrée méridionale du déambulatoire (fig. 13), a été lié à l'évêque Aymon de Montfalcon, en raison de la pierre armoriée enchaînée dans le mur au-dessus du monument¹⁰¹ ; signalée déjà sur le plan de l'architecte bernois Erasme Ritter (1763) (planche 1 et fig. 14), cette attribution a été remise en cause par de Montet, sans contre-proposition décisive¹⁰².

L'identification du gisant situé au centre du déambulatoire avec le fondateur de la cathédrale romane, l'évêque Henri, remonte en tout cas au XVIII^e siècle. Est-elle antérieure ? Jusqu'au début du XVI^e siècle, les textes localisaient sans ambiguïté la pierre, sinon la tombe, dans la nef. De Montet chercha à contrer cette opinion, encore largement partagée à la fin du XIX^e siècle, en avançant le nom d'Hugues de Bourgogne, à l'époque où l'accord se faisait autour de celui de Roger de Vico Pisano¹⁰³.

Inhumations dans la cathédrale

Les chanoines et le clergé

Dans le choix de leur ultime demeure, les chanoines et le clergé montrèrent leur attachement à leur cadre religieux. Au XIV^e siècle, la plupart d'entre eux y élirent sépulture, mais dans le cloître et le bâtiment du chapitre et non pas dans l'église. Amédée de Ferney, jurisconsulte et curé d'Essertines, fit doubllement exception, demandant à être inhumé dans la cathédrale et organisant le déroulement de ses obsèques, dispositions assez singulières à une époque où la plupart des chanoines se contentaient « du cérémonial habituel propre à la cathédrale »¹⁰⁴. Pour le XV^e siècle, deux noms ont été avancés, avec les réserves d'usage, après les sondages réalisés en 1880 dans le déambulatoire aux alentours de l'absidiole : celui d'Antoine Gappet († 1484), inhumé près de la chapellenie Saint-André qu'il avait fondée en annexe à l'autel des saints Pierre et Paul, apôtres¹⁰⁵, et celui du cardinal Bernard de la Plaigne, évêque d'Acqs, enseveli au sud de la tombe dite de Roger de Vico Pisano¹⁰⁶.

A ces mentions s'ajoute la perception des lieux offerte par Plantin au milieu du XVII^e siècle. L'auteur rend compte de la présence de plusieurs dalles funéraires, manifestement associées à un individu par une épitaphe, des armoiries, des emblèmes ou autres signes de sa charge ou sa fonction. Toutes datent du premier tiers du XVI^e siècle. Cette coïncidence chronologique n'est certes pas fortuite : due peut-être aux aléas de la conservation, elle peut aussi témoigner d'une évolution de la sensibilité, portée à accorder plus de place aux manifestations de l'individualité, bien que l'usage de dalles funéraires soit déjà attesté au XIII^e siècle lors de l'ensevelissement d'ecclésiastiques dans le cloître.

En premier lieu, Plantin signale les sépultures installées dans le rez-de-chaussée du massif occidental, incorporé à l'église au début du XVI^e siècle par les transformations effectuées sous l'épiscopat d'Aymon de Montfalcon. « En entrant par cette porte on voit cinq monuments de marbre blanc avec des épitaphes en lettres gothiques, dont quelques uns ne se peuvent bonnement lire. »¹⁰⁷ A l'exception d'une pièce à l'inscription trop lacunaire, les autres furent identifiées par Bach déjà, sur la base des épitaphes relevées par Plantin¹⁰⁸ ; il s'agit de Perceval Gruet († 1505), François Guillet († 1528)¹⁰⁹, Bernard Flory († 1516), et Claude Tupho († 1517). Un peu plus avant dans l'entrée, Plantin vit celle de Pierre Flory († 1506), oncle de Bernard Flory. Quatre ans avant sa mort, Pierre Flory avait aménagé, dans l'arcade au sud du vestibule, une chapelle dont une peinture murale du couronnement d'épines et une polychromie architecturale rappellent aujourd'hui encore l'existence

(cf. plan 1, annexe) ; il y fonda un autel dédié à la Passion du Christ et aux saints Pierre et Paul. Bernard Flory, son héritier, y annexa en 1515, avec le chapelain Claude Ruffier, une chapellenie vouée aux saints Yves et Bernard¹¹⁰. L'insertion de leurs dalles funéraires en cet endroit n'est guère surprenante. En 1511, Bernard avait par ailleurs obtenu l'autorisation du chapitre de faire ensevelir son père à proximité de son oncle Pierre¹¹¹. Ces dalles étaient encore visibles au début du XIX^e siècle si l'on en croit le témoignage de Jean-François Dellient : « En entrant dans cette cathédrale par la grande porte à l'occident, on voit cinq monuments de marbre blanc contenant les restes d'anciens chanoines ; avec des épitaphes en lettres gothiques dont quelques-unes sont effacées. »¹¹²

Plantin vit encore deux dalles situées « à main droite en tirant contre le Cœur quand on entre par le portail (qui regarde au midi et qui pareillement est orné de belles grandes et petites statues de pierre) »¹¹³. D'après le relevé des inscriptions, il fait allusion aux chanoines Guillaume de Montdragon († 1529), dont la sépulture a été localisée dans le bras sud du transept¹¹⁴ et Amblard de Gerbais, qui obtint une concession dans la nef près de la chaire¹¹⁵. Ce dernier est attesté à Lausanne en février 1537, parmi les chanoines qui se présentèrent devant les commissaires bernois et qui furent mis en captivité – abrégée dans son cas vu son grand âge – pour avoir refusé de se soumettre au mandat de Réformation¹¹⁶. Il semble peu probable, dans ces circonstances conflictuelles, que sa dépouille ait pu prendre place à l'endroit précédemment convenu, ni même aux abords immédiats de la cathédrale. Toutefois une dalle funéraire, retrouvée dans le cloître en 1971-72, lui a été associée¹¹⁷.

A cette liste, il convient d'ajouter le nom du chanoine dont les tractations avec le chapitre pour l'emplacement de sa sépulture confirmèrent la présence de trois gisants d'évêques dans la nef, Louis de Pierre († 1519). Il lui fut accordé une concession dans la nef devant le jubé, en arrière des gisants, près du coffre de l'autel de la Sainte-Croix¹¹⁸.

Ces quelques noms ne reflètent, à l'évidence, que très partiellement une situation résumée par Plantin avec bon sens et concision : « Il y en a plusieurs autres par le milieu du temple. Mais ils sont pour la plupart effacés, ou bien il y a des bancs par dessus qui empeschent. »¹¹⁹ Des preuves matérielles – trouvailles isolées et les dalles conservées jusqu'en 1903 dans le dallage de la tour du beffroi – viennent compléter ce modeste corpus (fig. 15).

Des laïcs

Les études des testaments lausannois montrent que la sépulture en terre paroissiale constitue la norme pour les laïcs entre le milieu du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle. Les demandes d'inhumation dans la cathédrale sont rarissimes ; deux cas ont été répertoriés. La première émane d'un officier de haut rang, membre de l'entourage immédiat de l'évêque : le chevalier François de Lucinge, nommé sénéchal par Othon de Grandson en 1311. En 1338 il exprima le souhait d'être enterré avec sa femme Isabelle probablement devant l'autel des saints Jacques et Christophe qu'ils avaient fondé en 1314¹²⁰. La seconde est plus tardive ; elle provient, de manière tout à fait surprenante,

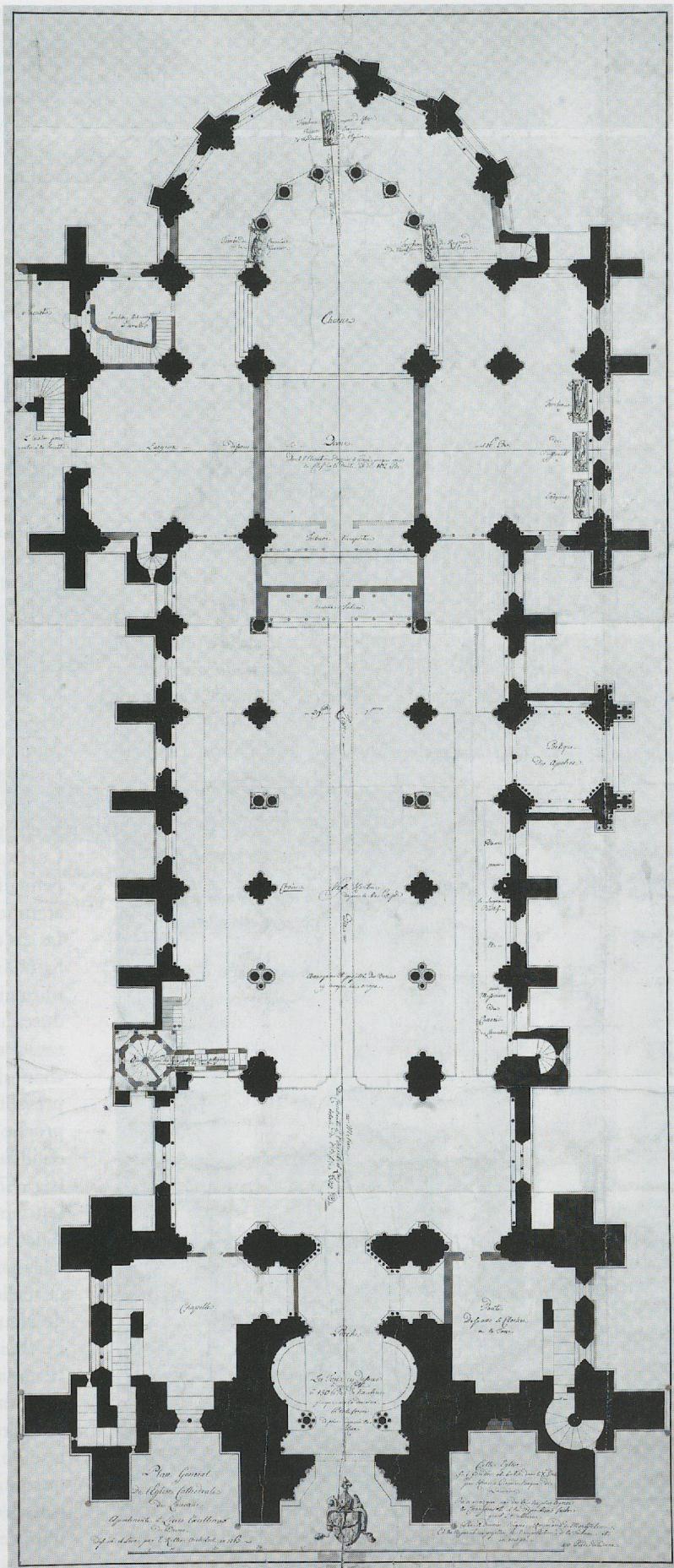


Fig. 14. Erasme Ritter, *Plan général de l'Eglise Cathédrale de Lausanne, apartenante à Leurs Excellences de Berne*, encres, 1763.

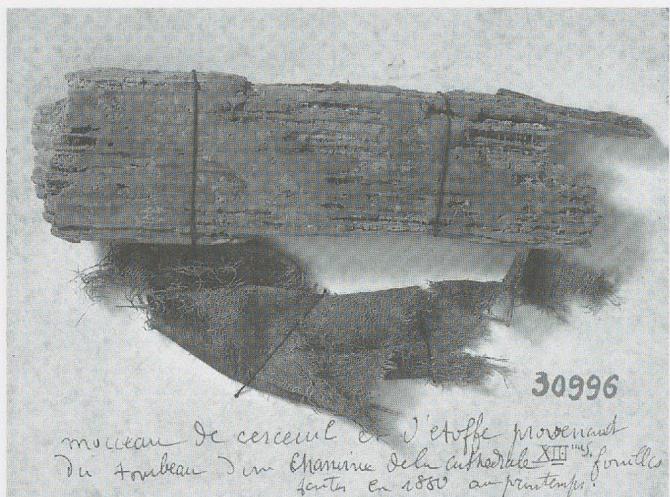


Fig. 15. Trouvaille faite par Charles Vuillermet, annotée par ses soins : « morceau de cercueil [sic] et d'étoffe provenant du tombeau d'un chanoine de la cathédrale XIII^e s., fouilles faites en 1880, au printemps ». Ultérieurement, l'étoffe a été déterminée comme fragment de soie chinoise du XVIII^e siècle.

d'une Lausannoise, Jeannette Barberyez ou Barbey, veuve du citoyen Guillaume de Latillyez ou La Tiliez. Elle voulut être ensevelie « devant la chapelle de la Vierge Marie, là où passent les puissants, dans le lieu où est enterrée sa mère, Perroneta Barberyez ». Paroissienne de Sainte-Croix selon toute vraisemblance, cette femme très pieuse possédait une maison à la Cité



Fig. 16. Monument d'Othon de Grandson (n° 5), dans le rond-point du chœur.

et quelques terres, mais ne pouvait se réclamer d'aucun glorieux lignage. On ignore si le vœu a été exaucé¹²¹.

Le nombre réduit des demandes est significatif, il rend compte du niveau social de la majorité des testateurs lausannois.

Les quelques laïcs à réclamer, et peut-être à obtenir, le privilège d'être inhumé dans la cathédrale, appartenaient à la noblesse vaudoise, hors la ville.

Certains choisirent d'être enterrés dans la chapelle de la Vierge, un des emplacements les plus recherchés sans doute au XIII^e siècle déjà. Dame Jordane, épouse de Jean de Cossonay, en exprima le vœu vers 1286¹²²; au XIV^e siècle, deux autres membres de la famille souhaitèrent reposer près de leur aïeule, Louis III de Cossonay († 1394) et son épouse Marguerite de Salabruche¹²³, cette dernière précisément dans la tombe construite par son mari. Girard de Montfalcon, seigneur d'Echallens et d'Orbe, retint la même chapelle qu'il avait dotée d'une rente perpétuelle ; rien ne prouve cependant que ce vœu pieu ait été respecté¹²⁴. Dans son testament d'avril 1365, Jean 1^{er}, comte de Gruyère, seigneur de Montsalvens, élut sépulture devant la chapelle de la Vierge¹²⁵, « près du pilier, du côté du chœur, au pied de l'image du Christ souffrant sur la croix. Il voulait que l'on couvrît sa tombe d'une simple pierre, taillée à ses frais, et posée à plat, comme la pierre qui fermait la tombe de Jean de Cossonay »¹²⁶. Il avait fondé par ailleurs, en 1359, l'autel Saint-Maurice, pour le repos de son âme, de celles de sa sœur Mermette et de feu son épouse Isabelle d'Aarberg, et désigné à proximité une place pour leur tombe¹²⁷. Approximativement localisé, cet autel peut avoir été érigé, en raison de la fonction qui lui fut assignée, dans le bras sud du transept près du tombeau du comte ; les trois dépouilles auraient ainsi été réunies dans un périmètre restreint¹²⁸.

Ces exemples démontrent le goût pour une politique de regroupement familial dans l'au-delà, et si nécessaire, le recours à cet argument pour faciliter l'accès à un lieu réputé inabordable.

Le cas d'Othon 1^{er} de Grandson († 1328), fondateur de l'autel Saint-Georges¹²⁹, est exceptionnel à plus d'un titre. Il fit ériger un majestueux tombeau qui retient toujours le regard en bordure du chœur de la cathédrale et qui, par ses qualités architectoniques et stylistiques, a conquis une place significative dans le champ de l'histoire de l'art (fig. 16 et planche 3.a). Le chevalier, presque centenaire, obtint un emplacement privilégié, tout proche du maître-autel, en périphérie du chœur liturgique, où d'ailleurs aucune sépulture médiévale n'a jamais été retrouvée (fig. 17). Cette construction hors sol, démonstration de puissance et d'appartenance à un lignage, anticipe en quelque sorte d'une cinquantaine d'années deux monuments caractéristiques de la politique funéraire de la haute noblesse, le premier dans la chapelle Saint-Antoine de La Sarraz, le second dans la collégiale de Neuchâtel.

Le choix de son ultime demeure est révélateur de ses intentions : elles visent davantage à affirmer un prestige personnel qu'à s'inscrire dans une logique de regroupement familial, ses ancêtres étant enterrés à l'abbaye du lac de Joux¹³⁰. L'organisation de ses funérailles devait y concourir. « Je veux et j'ordonne que quand mon corps sera amené dans l'église pour y être enseveli, deux hommes armés portant mes armoiries et une bannière frappée de ces mêmes armoiries précèdent mon corps. Ils seront montés sur deux chevaux valant 100 livres, dont l'un sera recou-



Fig. 17. Fouilles dans le chœur. Le caveau funéraire d'Othon de Grandson est visible sous son monument. A l'arrière-plan, le monument Canning dans la chapelle des saints Innocents.
Photographie Paul Vionnet, 26 janvier 1911.

vert d'une couverture frappée de mes armes, et l'autre d'un caparaçon de fer. Ces deux chevaux avec leur équipage seront ensuite offerts à l'église cathédrale de Lausanne.»¹³¹
Othon a pu s'inspirer, pour le déroulement de cette cérémonie connue sous le nom d'offrande, de rites attestés à la cour d'Angleterre où il assuma longtemps des charges officielles ; sur ce point, il fit œuvre de pionnier en terres vaudoise et savoyarde¹³². « [Cette cérémonie] est typique des funérailles de l'aristocratie laïque et connaîtra son plein développement au XV^e et au début du XVI^e siècle. Par l'ostentation des armoiries et de l'équipement militaire, elle vise à manifester l'excellence du lignage et la supériorité sociale de l'aristocratie chevaleresque. La volonté exprimée en 1328 par Othon de Grandson de voir se dérouler ce cérémonial à la cathédrale de Lausanne est un indice supplémentaire de l'insertion du testateur parmi la haute noblesse européenne de son temps ; non seulement en raison de sa fortune et de sa puissance, mais aussi, et peut-être surtout, au niveau d'une conscience très nette de la supériorité de la condition nobiliaire.»¹³³ Et conformément à une pratique en usage dans ces milieux, Othon avait prévu le dépècement de son cadavre en faveur des institutions qu'il avait fondées, en léguant son cœur au couvent des franciscains de Grandson et offrant peut-être ses entrailles à la chartreuse de La Lance¹³⁴.

Ce monument suscita curiosité et émotion. Il fut remarqué par Victor Hugo lors de sa visite de la cathédrale, pourtant guère loquace en la matière¹³⁵. Juste Olivier, qui le considérait comme « un des plus admirables chefs-d'œuvre du quatorzième siècle », notait, en porte-parole influent d'une légende répandue dès la fin du XVIII^e siècle, qu'« un mystère étrange planera toujours sur la destinée du chevalier aux mains coupées, qui dort sous les voûtes aériennes de la cathédrale »¹³⁶. Les mains brisées du gisant et la présence des petites mains sur le coussin avaient, en effet, donné naissance à une méprise dans l'identification du défunt. La tombe, pensait-on, abritait la dépouille du poète Othon III de Grandson, tué en duel judiciaire en août 1397 à Bourg-en-Bresse, par un mari outragé, Gérard d'Estavayer. Vaincu, Othon aurait tendu des mains suppliantes que son impitoyable rival se serait empressé de trancher avant de lui donner le coup de grâce¹³⁷. Malgré le scepticisme des érudits qui, au fil des ans, allait se muer en certitude¹³⁸, les concierges, guides improvisés des lieux, firent longtemps frémir leur public par ce récit romantique (fig. 18).

Une branche de la famille de Goumoëns, les Goumoëns-la-Ville, se distingua moins par l'édification d'un monument prestigieux que par une forme de fidélité. Fondateurs de l'autel Saint-Eustache avant 1373¹³⁹, ils entretenaient des liens étroits



Fig. 18. « Intérieur de la cathédrale de Lausanne. Tombeaux d’Othon de Grandson et de Mme Stratford-Canning », lithographie anonyme, tirée de l’album *La Suisse en miniature : 100 vues lithographiques*, Lausanne, 1831.

Sujet favori des gravures au XIX^e siècle, le monument d’Othon de Grandson est volontiers représenté avec celui de Mme Canning.

avec la cathédrale depuis le milieu du XII^e siècle, lui ayant donné sept chanoines jusqu’en 1536¹⁴⁰. Ils obtinrent de l’évêque un droit de sépulture dans le chœur, près d’Othon de Grandson, selon la formule ambiguë du XIX^e siècle qui doit toutefois désigner l’emplacement actuel dans le déambulatoire ; une dalle funéraire a été posée en 1483 sur la tombe familiale par Jean de Goumoëns, chanoine qui renonça, en 1473, à la carrière ecclésiastique à laquelle il était destiné¹⁴¹. La famille réaffirma ce droit au XVIII^e siècle.

Inhumations dans le cloître

La construction du nouvel ensemble capitulaire lié à la cathédrale gothique commença vers 1225 (cf. planche 2). Malgré l’inachèvement du chantier, le cloître fonctionnait déjà comme cimetière en 1265¹⁴². Les travaux durèrent longtemps car Rodolphe de Mont légua, entre autres donations, vingt livres à la Fabrique en 1269 pour la construction dudit cloître, tout en y élisant sépulture. Ce souhait fut exaucé comme en témoigne Plantin qui releva l'épitaphe visible dans un des murs du bâtiment capitulaire. « Il y a encor en un endroit gravé en la muraille †. S. Rodulfi: De: Mo: can: Lausan. »¹⁴³ Cette mention indique que tant le cloître que l’édifice adjacent à l'est accueillaient des sépultures.

Une population plus mélangée que dans l’intérieur de la cathédrale s’y côtoyait : un évêque, un grand nombre de chanoines et

autres membres du clergé, ainsi que quelques laïcs, nobles ou roturiers occupant une place respectable dans la société. Vraisemblablement le chapitre pouvait faire usage d'un droit de veto, comme en témoigne le précautionneux Antoine Floret, apothicaire et citoyen de Lausanne. Il élut sépulture au cloître devant la chapelle des saints Philippe et Jacques et, en cas d'inacceptation, dans l'église paroissiale Saint-Etienne ; le cens annuel accordé pour la célébration d'une messe et d'un anniversaire devait, cas échéant, le suivre¹⁴⁴.

Ce brassage de population est tout relatif. Le clergé y était majoritaire. Au XIV^e siècle en tout cas, la plupart des chanoines souhaitèrent y être ensevelis¹⁴⁵ : seul Girard d'Oron fit exception. Chanoine et chantre de Lausanne, ainsi que doyen de Valère à Sion, il choisit le chœur de l'église des Dominicains ; son chapelain et exécuteur testamentaire, Jacques Joutens, demanda à le suivre, si la cathédrale lui était refusée¹⁴⁶. Girard d'Oron avait pourtant montré son attachement à la cathédrale, fondé autel et chapellenie¹⁴⁷.

Le nombre de laïcs, quoique plus largement représentés qu'à l'intérieur, reste anecdotique ; au cours de la première moitié du XV^e siècle, les six individus qu'il accueillit parmi les testateurs lausannois faisaient partie de l'élite des marchands, clercs ou citoyens, la même qui portait son choix sur les intérieurs d'églises paroissiales et conventuelles¹⁴⁸. A ce recensement s'ajoutent quelques membres du clergé et des notables attachés à la création d'un autel ou d'une chapelle.

Usages funéraires

Au XIV^e siècle, l'ensevelissement n'offrait guère prétexte à des démonstrations ostentatoires de la part du clergé, par le biais de la construction de chapelles ou de tombeaux ; l'usage se déclinait en termes de modestie et il en est fait rarement mention dans les testaments. Le chanoine Bérard d'Yvrée se contenta d'une simple pierre pour recouvrir sa tombe et celle de son neveu dans le cloître¹⁴⁹. La requête du chanoine Guillaume de Cheseaux désireux, de surcroît, de rappeler son appartenance à un lignage en faisant poser, au-dessus de la dalle, les armoiries de sa famille, fait figure d'exception¹⁵⁰. Il est difficile de déterminer, pour l'heure, si toute sépulture se devait d'être signalée en surface ou si elle pouvait en faire l'économie. Cas échéant, la mésaventure survenue lors de l'inhumation du comte de Dohna au XVII^e siècle a pu se produire fréquemment ; dans l'emplacement retenu à l'intérieur de l'église, apparemment vacant, un témoin releva qu'« a esté trouvé un Evesque ou Chanoine habillé de blanc encor tout entier »¹⁵¹.

Le refus de l'anonymat au moment de la mort s'exprimait plus volontiers par d'autres moyens. L'édification d'autels ou la fondation de chapelles, ainsi que le legs d'objets liturgiques visaient, tout en embellissant l'église, à rappeler la mémoire du défunt et, par la célébration des messes anniversaires, à assurer sa destinée dans l'au-delà. Election d'un lieu de sépulture et dotation d'autel n'étaient cependant pas toujours associés : le chanoine et sacristain Guillaume de Lutry, en 1334, fit construire l'autel Saint-Léger, dans la première travée sud du déambulatoire, tout en choisissant pour ultime demeure, le cloître à proximité de son oncle, Aymon de Blonay¹⁵².

Les liens de parenté

Pour avoir accès au cloître, les testateurs laïcs justifiaient leur choix, en se réclamant d'un parent, de préférence membre du haut clergé. Le désir de rejoindre un des siens dans l'au-delà constituait un argument de poids, permettant de se soustraire à la coutume. Ainsi, Cristin dit Revillo, clerc lausannois, prétexta en 1356 la présence de son oncle, Jean de Saint-Laurent, ancien chanoine et cellerier de Lausanne, mort trente-deux auparavant¹⁵³. Guilliermetta, épouse du marchand Jacques Crissodi, invoqua en 1443 le nom de son oncle, dom Jean Magnin¹⁵⁴ et Etienne de Montherand, marchand et bourgeois de Lausanne, en 1456, celui de son oncle, le chanoine Jean Drouiller¹⁵⁵.

Certaines familles parvinrent à s'introduire dans ce lieu et à s'y enraciner pour plusieurs générations. Tel fut le cas des Viriaco, appelés aussi de Virieu ou de Viry, originaires de Virieu, établis depuis peu à Lausanne et dont les membres étaient clercs. Le premier, Jean, chanoine, fondateur en 1410 de l'autel Saint-Nicolas dans la nef, fit plusieurs donations pour le repos de son âme, de celles de ses parents et oncle ; il fut inhumé dans le cloître¹⁵⁶ où un neveu, François et sa femme furent accueillis côté à côté sous une dalle¹⁵⁷. Le notaire Pierre de Virieu, peut-être membre de la même famille, fut enterré, quant à lui, au cimetière de la cathédrale, avec son épouse¹⁵⁸.

Mais l'exemple le plus spectaculaire d'une telle implantation est fourni par la famille de Loys¹⁵⁹. Le notaire Mermet Loys



Fig. 19. Ancienne chapelle de Loys, actuellement salle de paroisse, place de la Cathédrale n° 15. Chapiteau de la colonne centrale avec les armoiries de Loys. Etat en 1944.

(† 1455), citoyen de Lausanne, bénéficia en 1411 d'un droit de sépulture pour lui, sa femme et ses descendants dans la chapelle de l'Eucharistie, ouvrant la voie à une longue tradition. A cet endroit fut créée ou simplement aménagée la chapelle familiale des Loys, dont témoignent quelques structures dégagées lors des fouilles de 1989, en particulier un grand caveau maçonné¹⁶⁰, et des armoiries, quoique tardives, toujours visibles *in situ*¹⁶¹ (fig. 19). La famille en conserva l'usage après la Réforme, sans en être propriétaire ; elle la racheta en 1662 et l'utilisa jusqu'à la fin du XVIII^e siècle¹⁶².

Les lieux

Pour préciser l'emplacement souhaité, les testateurs apportèrent divers types d'information : la référence à une sépulture préexistante, – souvent des tombes de pairs chez les chanoines, de parents chez les laïcs – ou la mention d'un autel et d'une statue, voire d'un élément architectural¹⁶³. Ceux-ci permettent, entre autres sources, de reconstituer l'agencement et la décoration du cloître, qui comptait cinq autels principaux avec annexes, formant dans la majorité des cas de véritables chapelles fermées, et dix-neuf statues, attestées à la fin de l'époque gothique, disposées principalement dans les galeries. Ces indications mettent en



Fig. 20. Fouilles au nord de la cathédrale. Ancienne chapelle Saint-Blaise comprise entre les contreforts de la tour nord de chevet ; à droite, le caveau en briques qui a peut-être abrité la dépouille de son fondateur, le chanoine Guillaume Cochard. 17 juillet 1974.

exergue les lieux privilégiés et laissent entendre qu'aucun secteur n'était exclusivement réservé aux chanoines et au clergé (cf. planche 2).

Certains choisirent les chapelles établies à l'extrémité nord du bâtiment capitulaire. La première, de l'Eucharistie, fut fondée, peut-être à la fin du XIII^e siècle, par la famille Soutey qui la dota généreusement et y ensevelit plusieurs de ses membres. Un (nouvel ?) autel y fut érigé vers 1350¹⁶⁴, auquel se référat probablement le marchand Perronet de Bellima dans son testament de 1354, en qualité de cofondateur¹⁶⁵. En 1411, année où la famille de Loys y obtint ses priviléges, le chanoine Richard George d'Annecy y élut encore sépulture¹⁶⁶.

La seconde, dédiée à saint Barthélémy, fut créée avant 1360 par François de Vufflens pour en faire sa dernière demeure¹⁶⁷; ce chanoine fait montre d'une perception assez développée de son individualité, non seulement à travers le rappel de cette construction dans son testament, mais encore dans l'orchestration de ses obsèques. Il ordonna «de poser sur son corps sa grande serge et sa couverture brodée de soie et aux armes de Grandson, laquelle restera à ladite église et sera étendue sur la tombe aux jours de son anniversaire». ¹⁶⁸ La mention de cette pièce, peut-être un cadeau de la famille de Grandson, lui donnait l'occasion de rappeler un illustre lignage et les liens qui les unissaient. La fonction première de la chapelle, soit salle capitulaire, limitait-elle les possibilités d'inhumation à l'intérieur ? Les références à l'endroit, en effet, sont souvent précédées de la préposition «devant», précision qui doit désigner la galerie adjacente du cloître: il en va ainsi au milieu du XV^e siècle pour Guilliermetta, épouse de Jacques Crissodi et pour Etienne de Montherand, déjà cités, mais encore à la veille de la Réforme, pour le chanoine Michel de Saint-Cierge¹⁶⁹. La situation semble toutefois changer après les travaux conduits par l'évêque Georges de Saluces; le chanoine Baptiste de Aycardis élut sépulture en ces murs, après y avoir annexé une nouvelle chappellenie en 1515¹⁷⁰.

Une troisième chapelle, placée sous le double vocable de saint Philippe et saint Jacques, dite aussi chapelle de la famille Montherand, fut fondée par le chanoine Jean de Montherand

(† 1476). Il fut autorisé à se faire ensevelir sous une pierre, qui a été partiellement conservée¹⁷¹. Une description du XVII^e siècle en signalait l'emplacement de manière jugée longtemps sibylline : « Au bout de ce bastiment qui reste encore se voit une petite chapelle ou étoit la sépulture des Monterands & proche de celle-ci une autre plus grande & spacieuse qui est la sépulture de N. Loys. »¹⁷² L'éénigme semble avoir été résolue; lors de fouilles récentes, une construction de plan plus ou moins carré, couverte d'une voûte sur croisée d'ogives probablement, a été reconnue dans le prolongement de la galerie orientale du cloître; ces structures pourraient bien lui correspondre. Cinq sépultures médiévales ont été dégagées dans son périmètre¹⁷³, parmi lesquelles on peut sans doute compter des membres de la famille Montherand.

Hors de l'enceinte claustrale, une chapelle Saint-Blaise a été érigée entre 1439 et 1442 dans l'espace délimité par les contreforts de la tour de chevet nord, suite à une fondation testamentaire du chanoine Guillaume Cochard¹⁷⁴. L'exploration mit au jour un caveau appareillé en brique, contemporain de la construction de la chapelle, qu'il est tentant d'associer au nom du fondateur¹⁷⁵ (fig. 20).

Des testateurs précisèrent leurs demandes par la mention d'un autel ou de la statue qui l'ornait. Par recouplement, l'autel des saints Fabien et Sébastien, érigé en 1456 par le chanoine Pierre Frenier, a pu être localisé dans une galerie du cloître vers l'angle nord-ouest¹⁷⁶. Cette zone accueillit au cours de la première moitié du XV^e siècle, plusieurs chanoines repérés grâce au jeu des références internes¹⁷⁷, et plus tardivement un clerc et bourgeois de Lausanne, fondateur d'un autel Saint-Mathieu¹⁷⁸.

D'autres préférèrent placer leur dépouille sous la protection de Notre-Dame ou de saints. Une statue de la Vierge, probablement vers la porte extérieure du cloître du côté nord-est, est mentionnée dès 1278¹⁷⁹. La statue de sainte Dominique, près de la porte homonyme, percée entre bas-côté nord de la cathédrale et la galerie occidentale du cloître¹⁸⁰, semble avoir été appréciée tant par le clergé¹⁸¹ que par les laïcs¹⁸². De la fin du XIV^e au début du XVI^e siècle, les testateurs firent également référence aux statues et/ou bas-reliefs de saint Grégoire et d'un



Fig. 21. Dalle funéraire de Jacob de Greyerz (n° 23) insérée dans le sol du déambulatoire, travée f.

Depuis 1912, scellée dans le mur de la travée g.

Photographie [Paul Vionnet], vers 1900.

Christ de pitié polychrome, qui pourrait bien correspondre à l'image évoquée par le chanoine Jean Assenti dans son testament en 1492 et dont la dalle est conservée¹⁸³. Cet inventaire, artistique et nécrologique, serait incomplet sans la mention des statues de saint Jean l'Evangéliste, d'un saint Jean-Baptiste polychrome et d'un saint Pierre, situés dans l'angle nord-ouest du cloître, des saints Paul, André¹⁸⁴ et Marie-Madeleine¹⁸⁵, non localisés et qui, ensemble, rendent compte de l'abondance du décor.

Inhumations dans le « Grand Temple »

A la Réforme, la plupart des cimetières médiévaux furent maintenus malgré la désaffection des églises, mais certains furent peu à peu convertis en places¹⁸⁶. Le cimetière rétabli dans le préau du cloître vers 1635 resta un lieu fort apprécié dont témoigne la découverte de nombreux cercueils depuis 1989¹⁸⁷. Il répondit à diverses qualifications au XVIII^e siècle, cimetière du « Grand Temple », de la Cité ou de Notre-Dame (cf. fig. 4). Il fut désaffecté en 1791-1792, suite à une proposition déposée par le bourgmestre Pollier-Germain à l'attention de Leurs Excellences, « visant à interdire les cimetières intra-muros et les ensevelissements dans les églises »¹⁸⁸; l'espace fut aussitôt englobé dans un projet d'aménagement urbain destiné à isoler l'église¹⁸⁹. Cette requête s'inscrit dans un courant de pensée, hygiéniste et rationaliste, qui dénonça, au nom du progrès de la science et de la médecine, ces anciennes pratiques, génératrices de pestilences et de pollutions.

La Réforme prohiba l'inhumation à l'intérieur des églises et abolit toutes manifestations religieuses, y compris prières et aumônes lors des enterrements, pour éradiquer les superstitions et les mises en scène liées à la mort dans l'ancien culte¹⁹⁰. Cet interdit s'appliqua à la cathédrale convertie en « Grand Temple » ou « Grande Eglise » et à Saint-François¹⁹¹, les deux seules églises conservées pour servir l'unique paroisse protestante créée alors ; il souffrit néanmoins d'exceptions, plus nombreuses dans la première que dans la seconde. « Etre enterré à

l'intérieur d'un lieu de culte a toujours été un privilège réservé à quelques élus, d'autant plus dans le Pays de Vaud, où la Réforme a longtemps égalisé les chances après la mort en supprimant les cérémonies funèbres et l'apparat des cimetières. »¹⁹² Cette censure suspendit cependant pour un temps l'art funéraire. En 1600, Berne accueillit une dalle funéraire armoriée à épitaphe dans sa collégiale et des familles patriciennes, titulaires de droit de patronage, se firent construire des monuments à l'intérieur des églises rurales placées dans leur domaine¹⁹³. La réintroduction de tombes à épitaphes dans les temples vaudois, légèrement plus tardive, remonte à 1630¹⁹⁴. La cathédrale participa au mouvement. Quatre dalles funéraires, jadis insérées dans le dallage du déambulatoire, et un monument, en rendent compte. Les défunt assumaient tous des charges, propices à l'obtention de priviléges ; il s'agit de deux membres du gouvernement – le bailli Jacob de Greyerz († 1635)¹⁹⁵ (fig. 21) et le lieutenant baillival Jean-François Gaudard († 1662)¹⁹⁶ –, d'épouse et de mère de baillis en poste à Lausanne – Catherine Tribolet († 1645)¹⁹⁷ et Barbara Widenbach (actuellement Wittenbach) († 1652)¹⁹⁸ – et d'un théologien, Jacob Amport († 1636)¹⁹⁹. Les récits de Jean-Rodolphe de Loys enrichissent ce catalogue. Ce témoin oculaire signala l'ensevelissement du comte Frédéric de Dohna († 1688), propriétaire du château de Coppet de 1657 à 1688, et celui de son épouse Espérance de Dohna († 1690) ; du premier, il décrivit la pompe funèbre qui devait correspondre au cérémonial habituel réservé aux personnalités de haut rang : « Mars 30^e 1688. Vendredi on a enterré Mons. le Comte de Dona au cœur du Grand Temple (...) ledit comte a été porté à la Maison de ville et a été accompagné par Mr du Conseil en corps avec chacun des crespes, Mr De Crausaz de Praroman Daniel Seigneux et de Bochat ayant porté les 4 coins du drap & 14 étudiants le corps, son carrosse & chevaux & cheval de monture couverts de draps noirs »²⁰⁰. En 1692, un lieutenant-colonel au service de l'Angleterre, Louis DeLesecourt, réfugié français fut « enseveli fort honorablement dans le cœur de la grande Eglise »²⁰¹. L'année suivante, Jean-Rodolphe de Loys relata les funérailles de « Milord Chomberg Lieutenant général du Roy d'Angleterre en Piémont Lequel a

esté apporté sur un mullet comme une basle de Marchandise. L'assistance Baillivale & Le Conseil en Corps avec La Compagnie de Ville qui a tiré 3 Coups, Le tout ayant été fait à la clarté des flambeaux au temple de Nostre Dame »²⁰². Charles de Schomberg (1645-16.10.1693), 4^e fils du duc de Schomberg, aurait été tué à la bataille de la Marsaille ; son cœur aurait été envoyé en Angleterre²⁰³. La tombe devait encore être visible en 1824²⁰⁴.

Avec l'inscription des décès dans les registres paroissiaux au XVIII^e siècle²⁰⁵, la quête est moins aléatoire. Le nombre d'inhumations à l'intérieur de la cathédrale reste toutefois insignifiant eu égard à l'ensemble des morts enregistrées à Lausanne dès 1709, en moyenne un peu plus de 210 par année ; elle représente environ 0,16%²⁰⁶. Plusieurs noms (précédés de *), en particulier au début du XVIII^e siècle, y sont consignés auxquels ne correspond, aujourd'hui, aucun monument *in situ*.

Les défunt étaient issus des mêmes milieux que lors du siècle précédent. Notables vaudois ou bernois, ils entretenaient des rapports privilégiés avec le pouvoir, assumant de hautes fonctions dans le gouvernement ou bénéficiant de liens de parenté favorables ; d'autres se distinguèrent par leurs mérites. Il s'agit de fils de baillis de Lausanne – David-Emmanuel Steiger († 1704)²⁰⁷ et *David Hackbret († 1714)²⁰⁸ –, d'épouses de bailli – *Marie Morlot, née Bergier († 1712)²⁰⁹ et Jeanne-Marie Gross-Sturler († 1731)²¹⁰. Figurent également au palmarès le lieutenant baillival, Charles-Guillaume de Loys de Bochat († 1754), historien, professeur de droit à l'Académie²¹¹, le conseiller, justicier, boursier puis bourgmestre *Jean-Samuel Seigneux († 1766)²¹², l'ancien bailli de Romainmôtier, Louis de Wattenwyl († 1769)²¹³, enfin l'asseur baillival Abraham de Clavel de Brenles († 1771), juriste vaudois²¹⁴.

Deux familles jouirent de cette prérogative pendant plusieurs générations. Sept représentants de la famille de Crousaz²¹⁵ furent « enevely au cœur de la Grande Eglise » : seuls subsistent deux monuments, ceux du lieutenant baillival Abraham de Crousaz († 1710), architecte²¹⁶ et de son fils cadet, le philosophe Jean-Pierre de Crousaz († 1750)²¹⁷. D'autres les y auraient rejoints, le fils aîné d'Abraham de Crousaz, soit le bourgmestre *David de Crousaz († 1733)²¹⁸, sa femme *Loyse Rosset († 1732)²¹⁹ et leur fils *Jean-Daniel († 1740), lieutenant baillival²²⁰, le pasteur *Abraham de Crousaz († 1765)²²¹, fils de Jean-Pierre de Crousaz, enfin *Jeanne-Françoise-Elisabeth comtesse de Nassau, née de Crousaz († 1767)²²². La localisation signalée dans les registres de décès est manifestement équivoque, et les dépouilles n'ont probablement pas été glissées anonymement dans l'une ou l'autre des tombes. L'épitaphe du pasteur Abraham de Crousaz, relevée vers 1848, précise que le défunt reposait dans le cloître avec ses ancêtres ; le monument subsista en cet endroit jusque dans les années 1820²²³.

Quelques membres de la famille de Goumoëns réaffirmèrent au XVIII^e siècle leur ancien droit de sépulture dans la cathédrale²²⁴, refusant pour des raisons inconnues l'hospitalité offerte dans leur chapelle funéraire en l'église de Bioley-Magnoux. A Lausanne, Georges, Nicolas et Sigismond de Goumoëns firent renouveler en 1736 la pierre posée en 1483 par leur ancêtre, jugée « endommagée de vétusté ». Ceux-ci « obtinrent du bailli de Lausanne [Charles Hackbret] de la reconstruire telle qu'elle se trouvait sculptée auparavant, munie



Fig. 22. Dalle funéraire de la famille de Goumoëns (n° 31), insérée dans le sol du déambulatoire, travée f.
Depuis 1912, scellée dans le mur de la même travée.
Photographie [Paul Vionnet], vers 1900.

des armes de Goumoëns et de celles de Beaufort avec le millésime 1483 et l'inscription 'Pour les nobles de Goumoëns'. Cette tombe existe encore de nos jours, près du monument érigé à la mémoire d'Othon de Grandson, chevalier²²⁵. Outre les arguments matériels clairement avancés, il est difficile de restituer les véritables motivations des initiateurs du projet : rappel de l'antiquité du lignage, démonstration de son insertion dans la vie lausannoise, notamment dans le cas de Sigismond, alors membre du Conseil des Deux-Cents, acte de piété par-delà le changement de religion ? Tant les protagonistes que les bénéficiaires – les défunt – appartiennent à deux branches cousines, entretenant chacune des liens de parenté au premier degré.

Au chapitre des personnes inhumées dans la cathédrale, il est fait mention, en premier lieu, d'un jeune garçon, *Victor de Goumoëns († 1735)²²⁶, ignoré des généalogistes et dont la date de décès précède d'un an l'intervention. Sa disparition n'a donc pu jouer un rôle déterminant. En revanche, en 1737, est consigné le décès de *Judith de Goumoëns (1676-1737)²²⁷, mère de Nicolas, cousine par alliance de Georges, deux des promoteurs du renouvellement de la pierre. Figurent ensuite le même *Nicolas-François-Théodore de Goumoëns (1694-1758)²²⁸ et plus tardivement son épouse, par ailleurs sa petite-cousine, *Marguerite-Elisabeth de Goumoëns (v. 1701-1788)²²⁹, sœur de Sigismond, le troisième comparse²³⁰. Enfin, un second couple est signalé, *Louis-Rodolphe de Goumoëns (v. 1708-1762)²³¹, fils de Georges et cousin de Sigismond, et son épouse, *Marie-Albertine-Henriette de Goumoëns, née de Chandieu Delachaux (v. 1715-1775)²³². Bien que la référence explicite à un tombeau familial n'apparaisse qu'à partir de 1762, toutes les dépouilles ont dû être logées au même endroit.

La localisation de la dalle funéraire, au XIX^e siècle, est définie de manière équivoque. Elle doit toutefois correspondre à l'emplacement attesté jusqu'en 1909, soit dans le dallage du déambulatoire (fig. 22).

D'autres défunt – apparemment tous des jeunes gens de passage à Lausanne – faisaient partie de la noblesse étrangère, un

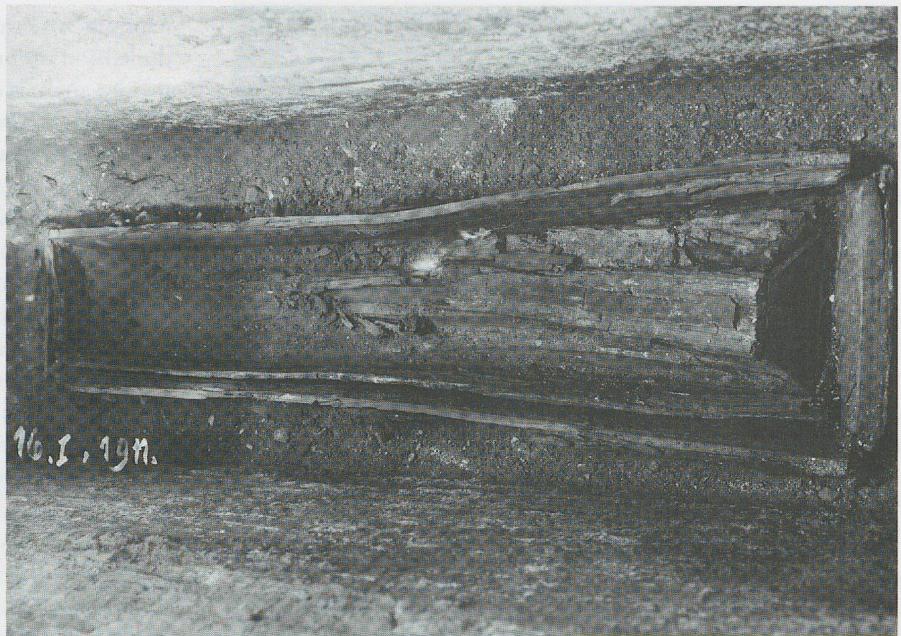


Fig. 23. Fouilles à l'intérieur du bras nord du transept. Cercueil en bois de la comtesse de Waldmoden disposé dans une tombe en briques.

Photographie Eugène Würgler, 16 janvier 1911.

Allemand désigné comme *le prince héréditaire de Bade-Durlach († 1712), peut-être venu à Lausanne pour ses études comme certains de ses compatriotes²³³, « mort dans la maison de Monsieur le Lieutenant Ballifval Loys et esté porté au temple de la Cité le 15 : pendant la nuit sans cérémonie »²³⁴, un baron originaire de Saxe (?), *Charles-Guillaume Guezendorf († 1730)²³⁵ et un milord anglais, *Edouard Watson († 1736)²³⁶. En ce début de siècle fut mentionné aussi *Isaac-Laurent Duplessy († 1712), soit Isaac-Ernest-Laurent Du Plessis-Gouret, décédé à l'âge de 4 ans²³⁷.

D'autres, encore, appartenaient à l'élite locale – les officiers au service de Hollande, Samuel Constant de Rébecque († 1756)²³⁸ et son fils Philippe-Germain Constant de Rébecque, aide de camp de son père décédé la même année²³⁹ –, et régionale – le fils du banquier Jean-Jacques Hogguer, baron de Coppet et propriétaire du château de 1715 à 1742²⁴⁰, *Pierre Hogguer († 1738)²⁴¹ et sa tante Marie-Elisabeth Locher († 1771)²⁴², ainsi qu'une « très Noble et très Puissante » dame, *Madeleine-Suzanne-Marie de St-Georges († 1769)²⁴³, dont la biographie se résume pour l'heure à ces impressionnantes qualificatifs.

La cathédrale accueillit aussi ceux, celles surtout, que des guides se plaissaient à nommer les « singuliers trophées de la gloire d'un médecin »²⁴⁴, soit les étrangers que la réputation de « l'Hypocrate fameux des rives du Léman »²⁴⁵, le docteur Samuel-Auguste Tissot, considéré comme le « médecin de l'Europe malade »²⁴⁶, attira à Lausanne au cours de la seconde moitié du siècle. Ces cicérones malicieux devaient faire allusion à la jeune Caroline, duchesse de Courlande († 1782), sœur du prince de Waldeck²⁴⁷, à Catherine Orlow († 1781), princesse russe de 22 ans dont le cadavre fut embaumé²⁴⁸, et à la comtesse Charlotte-Christiane de Walmoden Gimborn († 1783), fille d'un maréchal de Hanovre²⁴⁹ (fig. 23).

La discordance observée entre l'enregistrement des défunt et la présence de monuments *in situ* résulte de divers facteurs. Les familles, telles les Goumoëns et les Crousaz, durent se regrouper dans la ou les tombes de leurs ancêtres. Comme le spécifient les textes, Jean-Samuel de Seigneux rejoignit le caveau familial,

lequel disparut sans laisser de trace. Quel fut le sort réservé aux onze autres trépassés ? Eu égard à leur rang et à leur fortune présumés, tous purent certainement reposer dans un cercueil, non pas enveloppés dans un modeste linceul. Une marque extérieure

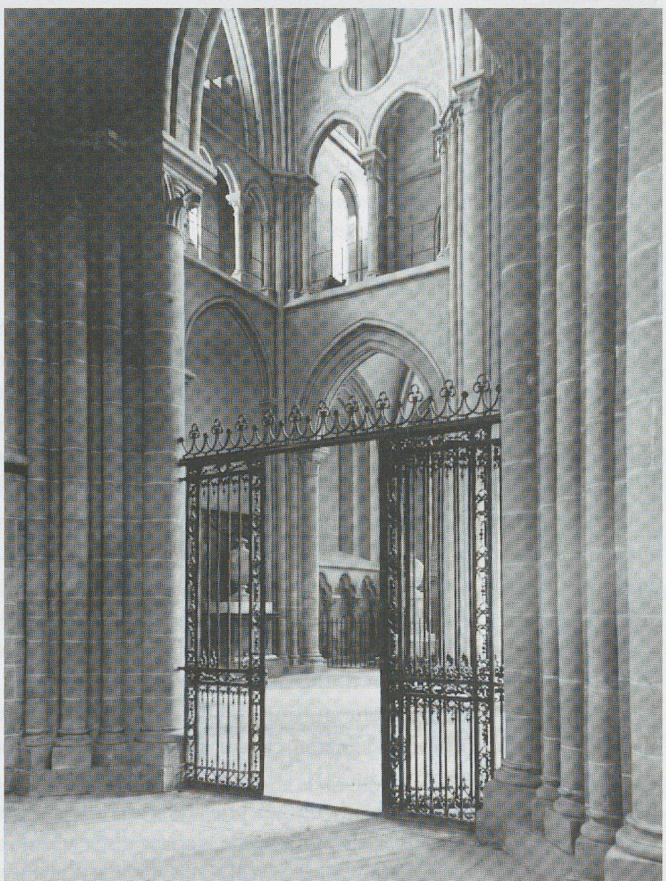
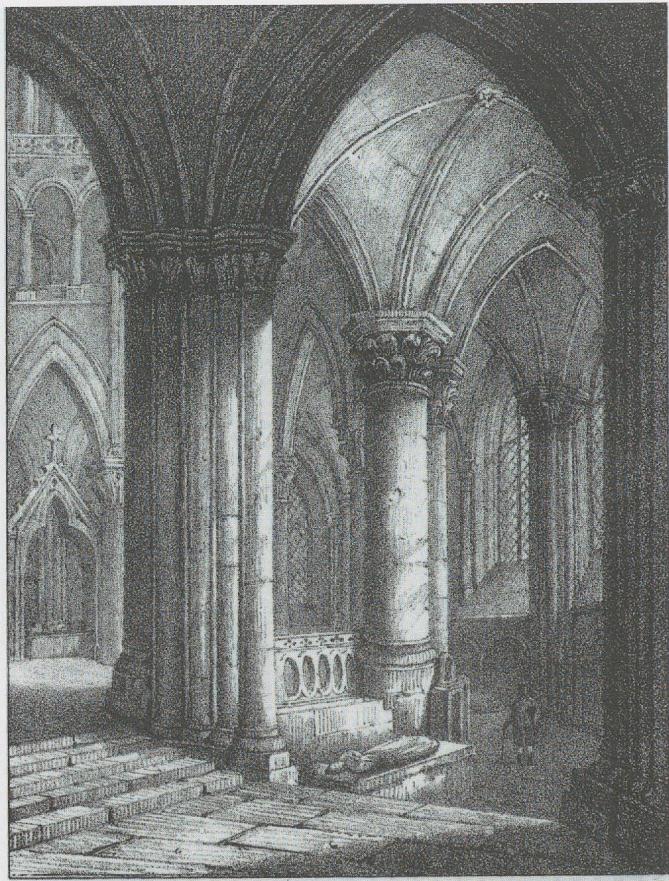


Fig. 24. Vue en direction du chœur mausolée protégé par ses grilles de 1749. A l'arrière-plan, le monument Walmoden (n° 41) adossé à la paroi septentrionale du bras nord du transept et le monument Canning dans la chapelle des saints Innocents (n° 47). Etat vers 1900.



Chœur de la Cathédrale de Lausanne.

Fig. 25. « Chœur de la cathédrale de Lausanne », lithographie anonyme, tirée de l'album *La Suisse en miniature : 100 vues lithographiques*, Lausanne, 1831.

signalait-elle l'emplacement de la sépulture ? Il est tentant de répondre par l'affirmative, dans la majorité des cas ; il se peut toutefois que ces dalles, voire hypothétiques monuments, aient été moins élaborés que ceux qui survécurent, discrétion qui pourrait avoir signifié leur perte. Datant principalement du début du XVIII^e siècle, il est probable qu'ils firent les frais des rotations nécessaires à l'installation de nouveaux venus, ou des réaménagements et destructions survenues au siècle suivant. Leur nationalité – plusieurs étrangers – et leur absence de mérite vu leur jeune âge ont également pu jouer en leur défaveur, la conservation de leur souvenir dans la pierre n'étant pas jugée utile à la construction d'une mémoire collective.

Les tombeaux s'ordonnèrent autour du chœur, la nef étant réservée au culte public et l'ancien chœur capitulaire, toujours calfeutré derrière son jubé du XIII^e siècle et ses clôtures latérales, accueillant un auditoire de théologie puis les cérémonies des promotions. La formule traditionnelle de « cœur de la Grande Eglise » désignait en fait une zone inutilisée de l'église, les bras du transept et surtout le déambulatoire. Fermé par des grilles transversales à l'extrémité des bas-côtés nord et sud de la nef depuis 1747, ce secteur formait une sorte de gigantesque mau-solée (fig. 24).

Monuments et dalles funéraires au XVIII^e siècle acquièrent une dimension proprement commémorative, ne répondant plus aux mêmes attentes qu'à l'époque médiévale. « Là où le Moyen Age préconisait l'enterrement au plus près du saint [...] de manière à profiter des retombées de l'aura favorable des corps saints, ou plus tard au plus près de l'autel [...], lieu du sacrifice eucharistique, [...], le XVIII^e siècle voit s'affirmer sous l'influence des Lumières la séparation entre l'âme et le corps. La foi en la résurrection n'est donc plus directement tributaire du voisinage immédiat du corps et de l'âme. La fonction du tombeau à l'église, d'eschatologique, devient commémorative»²⁵⁰. Cinq dalles tardives, dont quatre sont scellées dans la chapelle des saints Innocents à leur emplacement d'origine, rendent compte de cette vocation de la cathédrale comme lieu de mémoire individuelle. Ces ressortissants anglais et écossais bénéficièrent d'hommages monumentaux dressés en leur honneur, alors que leurs dépouilles reposaient dans d'autres paroisses : Robert Ellinson († 1783)²⁵¹, Guillaume Legge († 1784)²⁵², Guillaume Calderwood († 1787)²⁵³, *Henriette Burton († 1789)²⁵⁴ et au XIX^e siècle, James S. Durham Calderwood († 1818)²⁵⁵.

Au XIX^e siècle, ce « substitut du Panthéon »²⁵⁶ fut diversement apprécié. « Quelques-unes de ces épitaphes transmettent à la postérité le souvenir des affections les plus douces, l'amitié conjugale et filiale, ou d'autres vertus. Il y en a aussi qui n'ont d'autre mérite que celui que l'art du sculpteur leur a donné. Les noms les plus obscurs et les plus indifférents au public et à la patrie sont consignés pêle-mêle avec les noms les plus illustres, dans un lieu qui semble devoir être voué à la religion et aux grandes vertus », jugeait Dellient, sensible au message moral que dégageait leur présence²⁵⁷. Il s'attira en revanche les critiques de Juste Olivier. « Si la Cathédrale n'eût pas exercé sans modération et sans choix l'hospitalité de la mort, en ouvrant ses caveaux aux illustrations insignifiantes et pour la plupart étrangères qui les ont envahis, voilà le lieu de repos que nous devrions consacrer à nos grands citoyens. »²⁵⁸ A ces reproches teintés de nationalisme s'adjoignit une condamnation de nature esthétique, assez largement partagée : « Les tombeaux exécutés postérieurement [au Moyen Age] sont en général de mauvais goût. »²⁵⁹

En 1804, une loi, en germe depuis la requête de 1791, sonna le glas de cette pratique, au nom de principes égalitaires revendiqués avec une vivacité aux accents révolutionnaires ; elle proclama l'abolition de « tous les priviléges de lieux, de naissance, de personne ou de familles (...) les plus vains et les plus ridicules qui soient »²⁶⁰, au nom de la salubrité publique. Cette loi s'inscrivait dans l'air du temps ; dans la France voisine catholique, semblable interdiction fut promulguée la même année. La désaffection du cimetière et la législation mirent un terme à ce rôle de champ des morts que le site avait joué pendant plus de dix siècles, à une exception près : l'accueil en 1817 d'une jeune Anglaise, Henriette Canning²⁶¹, magnifié par la construction d'un élégant monument, au prix d'une dérogation négociée avec les autorités eu égard à la personnalité de son mari « Ministre de S.M. Britanique résidant en Suisse »²⁶². Après cet ultime soubresaut, l'ancienne solidarité qui avait réuni vivants et morts en un même lieu se dénoua et la vie d'ici-bas prit ses distances avec le monde de l'au-delà (fig. 25).

Notes

¹ Le titre de cet article est emprunté à Gaëtan Cassina, in *Cathédrale 700*, que nous remercions d'avoir enrichi ce travail de conseils judicieux et amicaux.

² *Journal 1908-1918*.

³ Blondel, in *MAH, VD II*, p. 51. Les sépultures dans cette chapelle ne sont connues que par 5 documents de 1914, soit ACV, ACAL, Ba/63/59, plan et Ab/7/33-36, photographies.

⁴ ACV, K IX 1217/53, Rapport de Bron, 22.2.1910. – ACV, ACAL, Ba/63/16, Plan, 8.3.1910.

⁵ Philippe Jaton et Laurent Auberson, « Chronique archéologique 1991. Cathédrale, sous-sol », *RHV*, 1992, pp. 202-203. – Jaton/ Auberson 1992. – Auberson 1992. – *Chronique 1992*, pp. 179-180.

⁶ Une première église des VI^e-VII^e siècles avec une extension occidentale, puis aménagement d'une crypte en diverses étapes à l'époque carolingienne ; une cathédrale romane de l'an 1000 avec adjonction en deux temps de complexes à l'ouest ; cf. Jaton, in *Chronique 1992*, pp. 173-178.

⁷ Cf. pp. 49-51

⁸ Vingt et une sépultures antérieures ou vraisemblablement antérieures à la cathédrale romane, et neuf tombes antérieures à l'extension ouest de la cathédrale romane, en majorité maçonnées ; une soixantaine de sépultures liées à la cathédrale romane, la plupart en pleine terre et appartenant au cimetière qui entourait l'édifice, sauf six pièces disposées à l'intérieur d'une annexe funéraire, remontant aux XI^e-XII^e siècles ; cf. Auberson 1992.

⁹ Hypothèse développée par Auberson 1992, p. 5. Sur le regroupement des cimetières autour des églises au haut Moyen Âge et les pratiques funéraires, cf. Michel Lauwers, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005, pp. 23, 115 sq.

¹⁰ Pierre-André Lablaude, « A l'ombre du clocher », *Monuments historiques*, 124, 12.1982-1.1983, p. 91.

¹¹ Pasche 1989, pp. 45-46.

¹² Etudes des testaments de laïques conservés entre 1300 et 1450, cf. Pasche 1989, Lavanchy 2002 et Lavanchy 2003. Le nombre de documents conservés n'est pas très élevé. Il se monte à 200 pièces pour le XIV^e siècle et à 139 pièces pour la première moitié du XV^e siècle.

¹³ Pasche 1992. – Pasche 1997. – Rouiller 1997. – Andenmatten 2003.

¹⁴ Pour l'ensemble des questions juridiques, cf. Jean-François Poudret, « Droit canonique et pratique vaudoise au Moyen Âge », *Nouvelles pages d'histoire vaudoise* (BHV, 40), Lausanne, 1967, pp. 12-39.

¹⁵ Maendly 2000, p. 90.

¹⁶ Six paroisses au XIII^e siècle : Sainte-Croix, dont le centre était l'autel homonyme dans la cathédrale, Saint-Maire, Saint-Paul et Saint-Etienne, toutes implantées à la Cité, Saint-Pierre et Saint-Laurent, situées dans la ville inférieure. Trois couvents : les chanoines réguliers de Saint-Maire, les dominicains dès 1234 et les franciscains dès 1258 ; cf. Lavanchy 2003, pp. 93 et 353. Sur les églises paroissiales en particulier, cf. *MAH, VD I*, pp. 257-274.

¹⁷ *MAH, VD I*, pp. 294-296. Pour le cimetière de la cathédrale, cf. aussi *MAH, VD III*, p. 174.

¹⁸ *MAH, VD I*, p. 295. – *MAH, VD III*, pp. 174-175. Fouilles dans le secteur de la maison Gaudard, cf. Denis Weidmann, « Chronique archéologique 1985. Place de la Cathédrale. Sépultures médiévales et maçonneries du XIII^e siècle », *RHV*, 1986, p. 137. – François Christe, « Chronique archéologique 1998. Place de la Cathédrale 6. Cimetière de la cathédrale », *RHV*, 1999, p. 80.

¹⁹ Denis Weidmann, « Chronique archéologique 1995. Cathédrale. Chapelle Menthonay et transept sud », *RHV*, 1996, pp. 284-285. – *Chapelle Menthonay*, pp. 5, 22, 28, 40, fouilles dans la chapelle Menthonay et devant le bras sud du transept.

²⁰ Stöckli, in *Cloître 1975*, pp. 23-25 : historique des fouilles dans le cloître, de 1903 à la campagne de 1971-74 ; pp. 59-61 : sépultures. *Chronique 1989*, *Chronique 1997*, *Chronique 2003* : fouilles ponctuelles plus récentes.

²¹ Grandjean, in *Cloître 1975*, p. 13 n. 20.

²² Grandjean, in *Cloître 1975*, p. 13 n. 21. ACV, C V b 496, Testament, Etienne Lanczot, chapelain, 11.2.1447 n.st.

²³ ACV, C V b 565, Testament, 8.10.1457.

²⁴ Pasche 1989, pp. 49-50, formule utilisée dans les testaments d'Aymonetus de Sassel, 30.8.1369 et de Jeannette veuve du clerc Girard Sinioz, 1.3.1388 ; édition de ce dernier, p. 207.

²⁵ Pierre Crotti et alii, « Du cumin des prés dans une tombe médiévale (vers 1200) », *RSAA*, 39, 1984, pp. 217-228. Dalles de molasse travaillées à la laye brettelée.

²⁶ Marcel Grandjean, « Les architectes 'genevois' dans le Pays de Vaud à la fin de l'époque gothique (1470-1533) », *Des archives à la mémoire : mélanges d'histoire politique, religieuse et sociale offerts à Louis Binz* (Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 57), Genève, 1995, p. 190.

²⁷ Pasche 1989, pp. 40-41, le phénomène est peut-être lié à l'état de la documentation, au crédit de la cathédrale qui conduit ses paroissiens à ne pas changer de lieu pour leur sépulture, ou encore au fort taux de mortalité engendré par les épidémies de peste de 1349 et 1360.

²⁸ Pasche 1997, p. 430. – Lavanchy 2003, p. 96.

²⁹ D'après tableaux Pasche 1989, p. 48 et Lavanchy 2003, p. 110.

³⁰ Lavanchy 2003, p. 102.

³¹ Un phénomène semblable a été observé dans la ville épiscopale de Cavaillon, cf. Pasche 1989, p. 46.

³² Lavanchy 2003, p. 122.

³³ Lavanchy 2003, p. 11.

³⁴ Pasche 1992, p. 97. Sur l'autel Saint-Barthélemy, cf. Dupraz 1906, p. 192.

³⁵ Pollini 1994, p. 43. – Pasche 1997, p. 428.

³⁶ Wildermann 1993, 1, pp. 34-37. – Pasche 1997, p. 428. ACV, C IV 535, Testament, 1450 et ACV, C IV 562, Testament, 15.10.1461. Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, p. 139.

³⁷ Dupraz 1906, pp. 187-192 et 553. – Grandjean, in *Cloître 1975*, pp. 18-19.

³⁸ Wildermann 1993, 1, p. 35.

³⁹ *MAH, VD II*, p. 316 n. 3. Cat. n° 10.

⁴⁰ Grandjean, in *Cloître 1975*, p. 15. – *Chronique 1989*, pp. 118-119.

⁴¹ ACV, C V b 613, Testament, Pierre Reynaud, chapelain, 24.2.1462 n.st.

⁴² ACV, C V a 2564, Testament, Guillaume de la Chapelle, chanoine, 4.11.1529.

⁴³ Castelnovo 2003, pp. 6 sq. – Andenmatten 2003, p. 235. Sur Humbert le Bâtard, cf. Riedmatten 2004.

⁴⁴ Dupraz 1906, p. 137. – *MAH, VD II*, p. 434.

⁴⁵ Riedmatten 2004, p. 158.

⁴⁶ Castelnovo 2003, p. 17.

⁴⁷ Histoire et biographie des évêques jusqu'au milieu du XIV^e siècle, cf. Morerod 2000.

⁴⁸ *Cartulaire*, n° 16 p, p. 30 : « se precebit sepeliri in ecclesia cathedrali, ubi adhuc iacet, in navi, ante crucifixum ». Le crucifix marque habituellement l'entrée du chœur et peut être posé sur le jubé. Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, pp. 102-104.

⁴⁹ *Cartulaire*, n° 16 q, p. 32 : « sepultus in choro Lausannensi iuxta regem Rodulfum patrem suum ». Date du décès de Rodolphe de Bourgogne, cf. Morerod 2000, p. 104. Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, pp. 104-106.

⁵⁰ *Cartulaire*, n° 16 w, p. 38 : « sepultus in navi ecclesie beate Marie,

iuxta Henricum episcopum, ante crucifixum». Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, pp. 112-113 qui le désigne sous le nom d'Amédée de Clermont. Nous retenons ici la dénomination de Morerod 2000.

⁵¹ *Cartulaire*, n° 16 x, p. 39: «fuit sepultus ante capitulum». *Descendance*, p. 351: «sepultus (est) ante capitulum». Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, pp. 114-115.

⁵² Lieu non précisé dans le *Cartulaire*.

⁵³ *Cartulaire*, n° 16 y, p. 40: «sepultus ... ante altare beati Iohannis baptiste, super quod postea reliquie beate Marie reposite fuerunt» & Récapitulation des acquisitions de Roger, après le 5 mars 1220, p. 569: «Qui sepultus fuit ante altare beati Iohannis Bautiste, ubi reliquie beate Marie virginis sunt reposite». *Descendance*, p. 352: «Fuit sepultus cum pontificalibus in palio, ante altare beati Joannis Baptista, super quod postea reliquiae beatae Mariae repositae fuerunt.» Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, pp. 115-117.

⁵⁴ ACV, C IV 154, Acte, 28.3.1312. – ACV, C IV 153, Testament, 4.4.1312.

Autel Saint-Martin et inhumation de l'évêque, cf. Dupraz 1906, pp. 154 et 552. – *MAH*, VD II, p. 436. Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, p. 124.

⁵⁵ Autel Saint-Pierre et inhumation de l'évêque, cf. Dupraz 1906, pp. 162-163, 552. – *MAH*, VD II, p. 436.

Dupraz localise à tort la porte Sainte-Dominique dans la grande travée nord. Son seuil a été retrouvé dans la travée e du bas-côté nord, soit vis-à-vis du portail peint; la porte est attestée depuis 1330; cf. Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 14, 22 et Stöckli, id., pp. 47-48. Notice biographique de l'évêque, cf. *Helvetia sacra* 1/4, p. 126.

⁵⁶ Inhumation de l'évêque et localisation des fonts baptismaux, cf. Dupraz 1906, p. 553. – *MAH*, VD II, p. 308. Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, p. 142.

⁵⁷ Santschi 1975, pp. 111-112. Traduction des épitaphes dont l'une semble avoir été placée dans le palais de l'évêque, cf. Viviane Durussel et Jean-Daniel Morerod, «Le martyre de l'évêque Henri», *Le Pays de Vaud aux sources de son histoire*, Lausanne, 1990, pp. 92-94.

⁵⁸ Morerod 2000, p. 201. Avec renvoi à *Cartulaire*, n° 16 z, p. 41: «Transivit autem feria .II., sole oriente, die qua preparatus erat iter arriperi in subsidium terre Iherosolimitane, et planxit eum tam clerus quam populus inextimabili luctu.» Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, p. 117.

⁵⁹ Manuscrit publié, d'après la copie d'Abraham Ruchat du début XVIII^e siècle, sous le titre de *Descendance des évêques de Lausanne et de leurs faicts et gestes* (édition latine) ou simplement de *Manuscrit de Moudon* (traduction française); cf. Santschi 1975, pp. 150-151.

⁶⁰ *Manuscrit de Moudon*, p. 371. – *Descendance*, p. 346: «Hoc solum de eo vidi epitaphium [...] et se praecipit in ecclesia cathedrali sepe liri, ubi adhuc jacet in navia [navi ante] crucifixum, primo lapide trium lapidum, a parte sancti Dionisii.»

⁶¹ *Manuscrit de Moudon*, pp. 379-380. – *Descendance*, p. 351: «Et sepultus est ante crucifixum, in medio trium lapidum elevatorum.»

⁶² *Manuscrit de Moudon*, pp. 383-384. – *Descendance*, p. 353: «et jacet ante crucifixum, in navia ecclesie, sub uno lapide trium lapidum, vide licet a parte altaris sanctae crucis.»

⁶³ Dupraz 1906, pp. 551-552, citant *Manual du chapitre de Lausanne*, 1504-1519 (aux ACV), rédigé par Michel Barbey, fol. 48 b, 24.1.1508: «In navi dicta ecclesie ante januam chorii directo lapide tertio trium lapidum elevatarum a parte et prope archam seu pulpitum sancte crucis, contra navem dictae ecclesie»; fol. 76 b, 12.7.1510: «Supplicavit [...] tres lapides magnos qui sunt simul ante januam chorii» et fol. 111, 8.3.1512: «Asseruit sibi alias concessisse sepulturam infra ecclesiam ante crucifixum prope archam sancte crucis ultra tres lapides [...].» – *MAH*, VD II, p. 307.

⁶⁴ Tombes de Berthold n° 164 (n° 18 numérotation actuelle) et d'Amédée n° 165 (n° 19 numérotation actuelle). *Journal*, 11.12.1911, Procès-verbaux d'ouverture des tombes le 9 décembre, pp. 223-227. – Auberson 1992, p. 73. Pour Auberson toutefois, la tombe 165 ne peut être attribuée à Amédée puisqu'il estime qu'elle repose sur la fosse de

fondation de la cathédrale gothique. Un nouvel examen, fait en 2005 par W. Stöckli, a démenti cette affirmation et conforté les observations de 1911.

⁶⁵ Selon Reymond 1912, p. 256, le corps d'Amédée «de moyenne taille, a été enlevé et mis à la disposition de Mgr Bovet, évêque de Lausanne». Il s'agit d'André Bovet, évêque de Lausanne et Genève (1911-1915), cf. *Helvetia Sacra* 1/4, pp. 184-185. D'après l'abbé Marius Besson (évêque de 1920 à 1945), qui avait suivi les fouilles en qualité de membre de la Commission fédérale d'archéologie, les ossements furent déposés dans la basilique du Valentin jusqu'en 1930 avant d'être transférés à l'Évêché de Fribourg «où l'on fait le nécessaire pour que ces précieuses reliques puissent être exposées à la vénération du public»; cf. Besson 1930, p. 16.

⁶⁶ Sépultures n°s 169 et 170 (n°s 21 et 22 numérotation actuelle) mises au jour le 11 décembre et dont les ossements auraient été placés dans un ossuaire, découvert au sud de la tombe de Berthold, les sépultures ayant été partiellement démolies pour la construction de la cathédrale gothique. *Journal*, 9.12.1911, p. 220; 11.12.1911, pp. 221 et 228, Procès-verbal d'ouverture des tombes. – Auberson 1992, p. 41

⁶⁷ Dans la rubrique «Nachrichten», *IAS*, 13/4, 1911.

⁶⁸ Reymond 1912, p. 484.

⁶⁹ Vuillermet 1915: Les deux tombes découvertes dans la nef auraient abrité Henri (Amédée pour la commission des fouilles) et Amédée (Berthold pour la même commission), et celle de Berthold, au sud des deux autres, aurait disparu à la Réforme; plus visible car établie dans le sol de la cathédrale gothique, elle n'aurait pas échappé à la destruction. Ce scénario n'a jamais été agréé. Pour la datation du mobilier, cf. pp. 58-61.

⁷⁰ Vuillermet 1915, p. 15.

⁷¹ Besson 1930, p. 20 penchait même pour la sépulture la plus septentrionale (n° 170), sans justification. Bach, in *MAH*, VD II, p. 330, associe, à titre d'hypothèse, Henri à la tombe n° 166, immédiatement au nord de celle d'Amédée. Erreur probable de typographie, la tombe n° 166 étant décrite dans le *Journal*, 4.12.1911, p. 215, comme «traces d'un cercueil en bois», découvertes près du mur de fondation séparant la nef du bas-côté nord. Non retrouvé en 1992. Bach parle vraisemblablement de la tombe n° 169.

⁷² Travée sexpartite: travée Vf/L et fondations situées sur l'axe 10 de la nef.

⁷³ *Journal*, 12.12.1911, Procès verbaux, p. 224.

⁷⁴ Heinz Kellenberger, AAM, relevé, 1985, 1:20.

⁷⁵ *Journal*, 12.12.1911, Procès verbaux, p. 226: «à peu près dans l'axe de celle-ci [église gothique]».

⁷⁶ Cet ossuaire a été aussitôt démolì; il contenait les ossements de deux corps, conservés aujourd'hui au MCAH.

⁷⁷ Outre les photos, cf. Vuillermet 1915, pp. 7 et 14, pl. 2.

⁷⁸ Selon le *Journal*, les ossements devaient provenir de deux sépultures mises au jour dans l'angle nord-ouest de la même travée le 11 décembre (n° 169 / actuel n° 21 et n° 170 / actuel n° 22), trouvées presque vides. Cf. *Journal*, 9.12.1911, p. 220; 11.12.1911, pp. 221 et 228. Cette explication n'est pas recevable, les deux sépultures étant encore sous le sol roman intact au moment de la découverte de l'ossuaire!

⁷⁹ Le plan du sous-sol, relevé à l'échelle 1:20 par Heinz Kellenberger en avril 1985, localise les vestiges de la cathédrale romane avec précision. L'axe longitudinal de cette église a été déterminé par l'axe du couloir central de la crypte, et par les centres des deux puits. Ces puits sont des «sacra» servants à l'évacuation des cendres, du coton et surtout de l'eau bénite, selon *Lexikon für Theologie und Kirche*, Freiburg, 1937. Ces puits sont normalement implantés dans le chœur. Celui disposé à l'ouest semble placé hors du chœur, limité par le chancel ou clôture de chœur. Le troisième sol roman a apparemment aplani l'édit chancel et allongé le chœur du côté occidental. Des vestiges non relevés mais figurant sur une photo de 1911/12 (publiée par Stöckli, in *Cathédrale BSHAS*, fig. 18) présentent, à l'est des deux tombes 18 et 19 et appuyés sur le sol roman, une maçonnerie ainsi qu'un tracé rectiligne dans son prolongement; ces vestiges pourraient correspondre à un jubé de

l'église romane, situé à peu près deux mètres à l'ouest du jubé gothique.

⁸⁰ Pour cet emplacement, nous nous référons au plan de 1763 d'Erasme Ritter, qui a relevé l'implantation des différents axes de la cathédrale. L'inscription sur le plan se lit: « Tombeau supposé de Henri, Premier Eveque Et Fondateur de l'Eglise. »

⁸¹ Il subsiste une autre tombe, située sur l'axe de l'église romane, soit la tombe n° 129 (n° 16 numérotation actuelle), sis à l'est des jubés roman et gothique, découverte en décembre 1910. *Journal*, 8.12.1910, p. 165. Cette tombe anthropomorphe n'a pas encore été datée avec précision. Description, cf. Auberson 1992, p. 72.

⁸² Dupraz 1906, pp. 76-77, citant ACV, C IV 461, Testament, 9.7.1406: « Corpus suum vult intumulari infra suam capellam novam... ». Notice biographique, cf. Reymond 1912, p. 384 et *Helvetia sacra* 1/4, p. 132.

⁸³ *Manuscrit de Moudon*, p. 396. – *Descendence*, p. 359: « Iste fuit interfectus a Lucens per suum barbitonsorem, et jacet in ecclesia ante Dominam nostram [...] Idem reverendus dns Guillermus de Menthonay episcopum Lausan. fuit, in castro de Lucens de mane surgendo de lecto suo, vulneratus per dictum Menolet cubicularium suu de uno gladio per ventrem. De qua vulneratione mortuus fuit die IX dicti mensis, hora quasi nona; et corpus ejus fuit portatum apud Lausannam die decima ejusdem mensis et sepultum ante parvam portam prope capella sanctae Mariae. »

⁸⁴ Mise au jour du mur de fondation sud de la chapelle, reliant le contrefort est du portail peint au contrefort ouest du bras sud du transept, destiné à supporter le mur de fermeture; chapelle projetée à deux travées de 10 m sur 6 environ. Inachèvement de la chapelle déjà supposé par Bach, in *MAH VD II*, p. 125: pas de mention dans la *Visite des chapelles* de 1529 et aucune représentation graphique, même sur le plan Buttet. – Stöckli 1978, pp. 15-16 et Inventaire, p. 6: structure 6.2. – *Chapelle Menthonay*, pp. 28, 29, 40. Lors des fouilles de 1910, des ossements avaient été mis au jour à proximité de la tombe puis déposés dans deux coffrets de réduction en bois.

⁸⁵ Dupraz 1906, p. 553, citant *Manual du chapitre de Lausanne*, 1504-1519, fol. 237. Notice biographique, cf. *Helvetia sacra* 1/4, p. 146.

⁸⁶ Plantin-Dompierre, fol. 162. – *MAH, VD II*, p. 308.

⁸⁷ Dupraz 1906, pp. 157-158.

⁸⁸ Plantin 1656, fol. 8.

⁸⁹ Blavignac 1846, p. 26 (citation). – Vulliemin 1855, p. 62. – Gaullier 1864, pp. 112-113.

⁹⁰ Recordon 1823, p. 41. Explication de cette identification erronée, cf. *MAH, VD II*, p. 314 n. 3. Cat. n° 7.

⁹¹ Caze 1786, fol. 104.

⁹² Blavignac 1846, p. 26. – Vulliemin 1855, p. 63.

⁹³ Montet 1881, p. 7.

⁹⁴ Mallet 1824, p. 66. Cat. n° 3.

⁹⁵ Montet 1881, p. 11. – Tissot 2004, pp. 140-141, Guides Murray, éd. de 1838 et rééd. de 1863.

⁹⁶ Blavignac 1846, p. 26. – Vulliemin 1855, p. 62. – Martignier/Crousaz 1867, p. 493. – Montet 1881, p. 11.

⁹⁷ Montet 1881, pp. 9-11. Cat. n° 4.

⁹⁸ Tissot 2004, pp. 142-143, Guides Baedeker, éd. de 1869 et rééd. de 1911.

⁹⁹ Dupraz 1906, p. 566 n. 1. Le chanoine Louis de Pierre s'était proposé en 1510 de refaire les trois gisants de la nef; cf. Dupraz 1906, p. 551.

¹⁰⁰ Recordon 1823, p. 41.

¹⁰¹ Vulliemin 1855, p. 63.

¹⁰² Sur le plan Ritter, 1763, il apparaît sous le nom de Raymon de Montfalcon. La dalle armoriée est considérée aujourd'hui comme un devant d'autel, inséré dans le mur du rond-point du chœur à une époque indéterminée. – Vulliemin 1855, p. 63. – Montet 1881, pp. 13-14.

¹⁰³ Plan Ritter, 1763. – Montet 1881, pp. 17-19. Cf. pp. 73-74.

¹⁰⁴ Pasche 1992, p. 98. ACV, C V b 130, Testament, 16.9.1360. En effet, il ordonne de poser « la serge sur son corps, de composer son luminaire de six torches de cire, chacune du poids de quatre livres et

de donner une torche de même poids au curé de Sainte-Croix, pour la porter avec le saint viatique », d'après *Inventaire ACV*.

¹⁰⁵ Montet 1881, pp. 16-18 qui proposait, sous toutes réserves, d'y voir la dépouille de Rodolphe de Bourgogne. Tombe identifiée par Dupraz 1906, pp. 562-563. – *MAH, VD II*, pp. 308 et 436. Sur l'autel, cf. Dupraz 1906, p. 163. La localisation de l'autel sur la base de la tombe paraît discutable.

¹⁰⁶ Montet 1881, pp. 17-19 qui proposait, sous toutes réserves, d'y voir la dépouille de l'évêque Pierre d'Oron (1313-1323), fondateur d'un autel dans le déambulatoire. Tombe identifiée par Dupraz 1906, p. 563. – *MAH, VD II*, pp. 307 et 435.

¹⁰⁷ Plantin 1656, fol. 5.

¹⁰⁸ *MAH, VD II*, p. 308.

¹⁰⁹ ACV, C V a 2554, Clausule, 28.9.1528.

¹¹⁰ Dupraz 1906 pp. 160-161 (autels). – *MAH, VD II*, pp. 232-234 (peintures murales) et p. 436 (autels). – Grandjean, in *Cathédrale BSHAS*, p. 56.

¹¹¹ Dupraz 1906, p. 554, indique, d'après une source peu explicite, que selon les statuts du XVI^e siècle, il en coûtait cent écus pour pouvoir bénéficier du privilège d'être inhumé dans la cathédrale, à verser sous forme de dons ou de legs à la fabrique. Il n'est pas exclu que les fondateurs de chapelles ou d'autels aient pu en être dispensés et aient eu la possibilité d'étendre cette faveur aux membres de leurs familles.

¹¹² Delliart 1817-1818, fol. 200-201.

¹¹³ Plantin 1656, fol. 7. Il s'agit du portail peint.

¹¹⁴ Dupraz 1906, pp. 77, 555, localisation d'après la *Visite des chapelles* de 1529, fol. 295.

¹¹⁵ ACV, C V a 2483, Acte, 31.1.1519 n.st. : Sébastien de Montfalcon et le chapitre concèdent au chanoine une place et lieu de sépulture dans la cathédrale au milieu de l'église devant la chaire pour y recevoir sépulture, d'après *Inventaire ACV*.

¹¹⁶ Rück 1970, en particulier pp. 55-56. – Lyon 1998, 2, fichier individuel.

¹¹⁷ Cat. n° 18. Cf. p. 48

¹¹⁸ Dupraz 1906, pp. 551-552.

¹¹⁹ Plantin 1656, fol. 7.

¹²⁰ Pasche 1989, pp. 46, 51 n. 46, et p. 231; cf. ACV, CV a 669, Clausules, F. de Lucinge, 3.2.1338, 23.11.1339. Sur l'autel non localisé, cf. Dupraz 1906, p. 149. – *MAH, VD II*, p. 435. Le sénéchal est un officier chargé de surveiller la monnaie.

¹²¹ Lavanchy 2003, p. 121; cf. ACV, C V b 497, Testament, J. Barberyez, 24.2.1447 n.st.

¹²² Dupraz 1906, p. 555. – *MAH, VD II*, p. 308.

¹²³ Dupraz 1906, p. 555, avec renvoi Louis de Charrière, *Recherches sur les sires de Cossenay* (MDR, 1/5), Lausanne, 1845, pp. 59, 125 et 126. – *MAH, VD II*, p. 308.

¹²⁴ Dupraz 1906, p. 555, avec renvoi à Frédéric de Gingins-la-Sarra, *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Chalon dans le Pays de Vaud* (MDR, 1/14), Lausanne, 1857, p. 124. Testament du 17.12.1352 fait à Besançon. Décédé peu après, à Sion où il était en campagne ou dans son foyer, les rigueurs de la saison ayant peut-être interdit tout déplacement. – *MAH, VD II*, p. 308.

¹²⁵ ACV, C V b 145, Testament, 7 et 19.4.1365, publié par Hisely/Gremaud 1867-1869, I, pp. 170-171: « sepulturam nostram eligimus in ecclesia cathedrali beate Marie Lausannensis iuxta capellam B. Marie ». – Andenmatten 2005.2, p. 14.

¹²⁶ Hisely 1851-1857, 2, p. 295.

¹²⁷ Hisely 1851-1857, 2, p. 295. – Dupraz 1906, p. 155. – *MAH, VD II*, pp. 308 et 436. Dupraz et à sa suite Bach donnent à tort la date de 1458 pour la fondation de l'autel.

¹²⁸ Etant localisé « vis-à-vis de l'autel Sainte-Catherine » (Hisely 1851-1857, 2, p. 295), lui-même situé entre le chœur et la porte du cloître (Dupraz 1906, p. 138), soit dans le bras nord du transept, l'autel Saint-Maurice peut avoir pris place dans le bras sud du transept.

¹²⁹ Dupraz 1906, pp. 147-149; autel non localisé. Cat. n° 5.

¹³⁰ Rouiller 1997, p. 434

¹³¹ ACV, C V b 53, Vidimus d'une clause du testament, 4.4.1328, tra-

duction libre d'A. Burnand (*RHV*, 1910), citée par Andenmatten 1992, p. 35.

¹³² Pollini 1994, pp. 89-90. – Agostino Paravicini, « L'offrande des chevaux. Une question ouverte », *A cheval entre histoire et droit. Hommage à Jean-François Poudret* (BHV, 115), Lausanne, 1999, p. 114.

¹³³ Andenmatten 1992, pp. 35-36.

¹³⁴ Bernard Andenmatten et Daniel de Raemy, « L'ancienne chartreuse de La Lance. Approche historique et architecturale », *RHV*, 2000, p. 16. Sur Othon de Grandson, cf. Andenmatten 2005.1, en particulier pp. 338-342, 417-422.

¹³⁵ Victor Hugo, « Lettre XXXIX », 22.9.[1839], *Le Rhin. Lettres à un ami*, 2, Paris, rééd. 1985, p. 189.

¹³⁶ Olivier 1838, rééd. 1938, 1, p. 436, 2, p. 619.

¹³⁷ Pont-Wullyamoz 1796, « Elégie Sur le monument érigé à Othon, dernier baron de Grandson, tel qu'il se voit encore dans le chœur de la Cathédrale de Lausanne », pp. 9 sq. et pp. 360 sq. – Jean Muller, *Histoire des Suisses*, Lausanne puis Paris, 1797/II, t. VI, pp. 178 sq. Donnée reprise au XIX^e siècle à la suite de Recordon 1823, p. 63.

¹³⁸ *Galerie d'antiquités* 1823, p. 3, commentaire sur la planche II. – Blavignac BPU, étude du monument, carton 4. – Henri Carrard, *A propos du tombeau du chevalier de Grandson* (MDR, 2/2), Lausanne, 1890, pp. 151 sq. – Dupraz 1906, pp. 566-567. – *MAH, VD II*, p. 310 n. 4.

Non seulement il y eut confusion sur la personne, mais aussi sur les vraies raisons du duel (Jugement de Dieu) qui fut fatal à Othon III de Grandson ; sur ce duel judiciaire, cf. *Maison de Savoie*, pp. 207-209.

¹³⁹ Dupraz 1906, p. 147, autel non localisé, cité dans un acte de 1373. – *MAH, VD II*, p. 435. – ACV, P SVG, G 26 bis, [Baron d'Estavayer], *Généalogie de la noble et antique maison de Goumoëns*, copie 1832, fol. 21 : mention d'un autre acte de 1375. – ACV, P de Goumoëns, 1461 (texte) et 1462 (preuves), Baron d'Estavayer, *Généalogie Historique de la Maison de Goumoëns*, Berne, 1807, preuve n° 143.

A noter que Dubois 1930, p. 151 et, à sa suite, Bach, in *MAH, VD II*, p. 322, attribuent à tort la généalogie de 1832 à l'avoyer de Mulinens, simple cosignataire de la copie.

¹⁴⁰ Reymond 1912, pp. 349-350.

¹⁴¹ Selon Dupraz 1906, p. 554, la date de 1483 inscrite sur la dalle funéraire correspond à la date de l'obtention du droit de sépulture ; une seconde date, martelée, représenterait sa date de fabrication. Selon ACV, P SVG, G 26 bis, *Généalogie*, 1832, op. cit., fol. 28, la pierre a été posée en 1483 sur une sépulture préexistante, avec les armes de Beaufort, armes de l'épouse de Jean de Goumoëns. Sur Jean de Goumoëns, cf. Reymond 1912, p. 350 et Reymond, 1935, p. 316. Cat. n° 31.

¹⁴² Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 12 n. 12 : ACV, C V a 104, Testament, Louis, mayor de Lausanne et sa femme, 11.12.1265.

¹⁴³ Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 12, avec renvoi à Plantin 1656, fol. 10 & ACV, C V a 121, Testament, R. de Mont, 22.5.1269.

¹⁴⁴ ACV, C VI j 866, Testament, A. Floret, 12.9.1508, d'après *Inventaire ACV*.

¹⁴⁵ Pasche 1992, p. 96.

¹⁴⁶ Pasche 1997, p. 430 ; cf. ACV, C V a 883, Testament, G. d'Oron, 24.10.1349.

¹⁴⁷ Dupraz 1906, p. 162, 165 : fondé en 1308, l'autel Saint-Théodule, non localisé, est décrit dans un état de dénuement complet dans la *Visite des chapelles* de 1529 ; adjonction d'une annexe en 1352 à l'autel Saint-Pierre, situé près de la porte Sainte-Dominique. – *MAH, VD II*, p. 436.

¹⁴⁸ Lavanchy 2003, p. 123 et n. 174-176. Il s'agit de quatre femmes et de deux hommes

¹⁴⁹ Pasche 1997, p. 432 ; cf. ACV, C V a 985, Testament, B. d'Yvrée, 16.1.1356 n.st.

¹⁵⁰ Pasche 1992-1, p. 28. – Pasche 1992, p. 97, dans les testaments au XIV^e siècle, seules deux mentions de dalles simples et deux rappels de l'existence de chapelle et autel.

¹⁵¹ ACV, P Loys 4560, *Journal de Jean-Rodolphe de Loys*, 30.3.1688.

¹⁵² Pasche 1992-1, p. 29. – Pasche 1997, p. 432 ; cf. ACV, C V a 628,

Testament, G. de Lutry, 22.1.1334 n.st. Localisation de l'autel : Dupraz 1906, p. 152 et *MAH, VD II*, p. 435.

¹⁵³ Pasche 1997, p. 432 ; cf. ACV C VI j 341, Testament Revillo, 7.10.1356.

¹⁵⁴ Lavanchy 2003, pp. 122 et 297, édition du testament de Guilliermetta, 1.5.1443.

¹⁵⁵ ACV, C VI j 743, Clausule, 16.4.1456. Cat. n° 9.

¹⁵⁶ Lavanchy 2003, p. 81, pour toute la famille Viriac. – ACV, C V a 1743, Acte de fondation, 31.5-1.6.1410, avec dotation pour le repos de son âme et celle de son oncle Jean du Pré, chanoine. – ACV, C V a 1730, Donation, 19.2.1418 n.st. Selon Dupraz 1906, p. 159, l'autel est déjà mentionné en 1396 et Jean de Virieu y ajouta simplement une nouvelle fondation. Localisation de la sépulture par le biais du testament de Richard de Font, cf. ACV, C V a 2013, Testament, 11.10.1445.

¹⁵⁷ ACV, C VI j 653 et C V a 1834, Testament, F. de Virieu, 12.7.1424. ACV, Dg 154, fol. 175v, Testament Jaqueta, veuve de François, 1450.

¹⁵⁸ ACV, C V a 1935, Testament, P. de Virieu, 23.2.1435 n.st.

¹⁵⁹ Grandjean, in *Cloître* 1975, pp. 16-17.

¹⁶⁰ Stöckli, in *Cloître* 1975, p. 61. – *Chronique* 1989, p. 118 : il s'agit d'un caveau avec trois reprises, surmonté d'une grande arcade en arc brisé.

¹⁶¹ *MAH, VD II*, pp. 387-388.

¹⁶² Soit en 1534, 1578, 1606, 1622, 1630, 1631, 1650, 1734, 1754, 1784, selon Maxime Reymond, in ACV, P Loys 4701, *Généalogie de la famille Loys*, citée par Grandjean in *Cloître* 1975, p. 17 n. 48. A compléter pour le XVII^e siècle par ACV, P Loys 4560, *Journal de Jean Rodolphe de Loys*, 30.3.1688, et pour le XVIII^e siècle par les *Registres paroissiaux*. *Décès*, ACV, Eb 71/43-47 ; la dernière inhumation dans le cloître remonte à 1787. Cat. n° 22.

¹⁶³ ACV, C V a 1737, Testament, Octon de Clairvaux, 3.4.1408. Elit sépulture au bâtiment du chapitre de la cathédrale au pied des degrés par lesquels on descend au chapitre, d'après *Inventaire ACV*.

¹⁶⁴ Dupraz 1906, pp. 181-183 ; il s'agit du chanoine Bovon Soutey et de son frère Guillaume, ainsi que du fils de ce dernier, Pierre, et de sa femme, Marguerite. – *MAH, VD II*, p. 437.

¹⁶⁵ Pasche 1989 p. 50 n. 41 : testament, Perronet de Bellima, marchand et par ailleurs cofondateur de l'autel de l'Eucharistie devant lequel il souhaite être enseveli, 28.1.1354.

¹⁶⁶ ACV, C V a 1746, Testament, Richard George d'Annecy, chanoine et trésorier de la cathédrale en 1399, 18.7.1411 : « ante altare in honore Dei seu Eucaristie Christi constructo in eodem claustro », soit devant l'autel de l'Eucharistie.

¹⁶⁷ Dupraz 1906, pp. 173 et 192. – Pasche 1992-1, p. 28. – Pasche 1992, pp. 97-98.

¹⁶⁸ ACV, C V a 1074, Clausule, F. de Vufflens, 2.8.1360, d'après *Inventaire ACV*. – ACV, C V a 1073, Testament du même, 2.9.1360.

¹⁶⁹ ACV, C V a 2522, Clausule, 3.12.1523.

¹⁷⁰ ACV, C V a 2449, Acte de fondation, Baptiste de Aycardis, 5.3.1515 n.st. & ACV, C V a 2488, Testament, 7.8.1519, d'après *Inventaire ACV*.

¹⁷¹ ACV, C V a 2247, Clausule, J. de Montherand, 31.8.1476 : « Item sepulturam corporis mei, dum et quando anima mea a corpore separari contingeret, eligo et ordino in capella in honorem Dei omnipotentis sub nomine et vocabulo beatorum Philippi et Jacobi Apostolorum, in claustro predice ecclesie Beate Marie Virginis Lausannensis per me ipsum testatorem erecta ac prout infra des[cribitam] et de[scrit]ta et fondata sub lapide in dicta capella ante altare existente », soit ensevelissement sous la pierre devant l'autel de la chapelle qu'il avait fondée et dotée au cloître en l'honneur des saints Philippe et Jacques. Sur l'autel, cf. Dupraz 1906, pp. 183-184. – *MAH, VD II*, pp. 308, 316 et 437. Cat n° 12.

¹⁷² Plantin-Dompierre, fol. 23-24. – Dupraz 1906, p. 173.

¹⁷³ *Chronique* 1989, pp. 118, 119 et fig. 6.

¹⁷⁴ Grandjean, in *Cloître* 1975, pp. 20-21 ; cf. ACV, C V a 1972, Testament, G. Cochard, 23.6.1439.

¹⁷⁵ Déjà mis au jour en 1904 où il apparut complètement dévasté ; un fragment de la dalle qui le recouvrait a été alors retrouvé ; celui-ci a dis-

paru actuellement. – Arnold Bonard, « Le cloître de la cathédrale de Lausanne », *IAS*, 1905/1906, 7, p. 118. – Stöckli, in *Cloître* 1975, pp. 54 et 61.

¹⁷⁶ Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 21 et n. 79-82. ACV, C V b 546, Acte de fondation de l'autel, P. Frenier, 21.5.1456.

¹⁷⁷ ACV, C V a 2013, Testament, Richard de Font, 11.10.1445, avec mention des sépultures de Richard de Font I et Jean de Virieu. – ACV, C V b 498, Testament, Rodolphe Garny, 13.3.1447 n.st.

¹⁷⁸ ACV, C V b 885, Testament, Pierre de Soucens, 29.3.1507.

¹⁷⁹ Grandjean, in *Cloître* 1975, pp. 12 n. 13, 22 n. 85 ; cf. ACV, C V b 8 (classé sous C VI j 65), Testament, Pierre de Bourg, clerc de la cathédrale et curé de Saint-Saphorin, 1.1278 n.st. ACV, C V a 2270, Testament, Jean Genebry, chapelain, 1482.

¹⁸⁰ Grandjean, in *Cloître* 1975, pp. 14 et 22.

¹⁸¹ Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 22 et n. 86. ACV, C V b 392, Testament, dom Jean Lambert chapelain, 20.12.1424, près des tombes de dom Jean Rosset et de Perrod Richard son cousin, selon *Inventaire ACV*.
¹⁸² Pasche 1989, p. 50 n. 38 ; cf. ACV, C V a 1075, Clausule, Perrod Richard, 7.9.1360 ; ACV, C V a 1086, Clausule, Hugues Morel, citoyen de Lausanne, 29.9.1360 ; ACV, C VI j 306, Testament, Pierre de Sullens, clerc, 16.7.1349 ; ACV, C V a 1470, Testament, Leona, fille du citoyen Rolerri Chinus, 9.7.1394.

¹⁸³ Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 22 n. 87-88 ; cf. en particulier ACV, C V a 2307 bis, Testament, Jean Assenti, chanoine, 20.3.1492 n.st. Cat. n° 13.

¹⁸⁴ Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 22 n. 91. – ACV, C V b 617, Testament, Pierre Crostel, clerc, 1.8.1463, là où étaient enterrés sa mère et ses enfants selon *Inventaire ACV*.

¹⁸⁵ Grandjean, in *Cloître* 1975, p. 22 et n. 89 à 94. – Lavanchy 2003, p. 122, pour la statue de saint Jean-Baptiste, cf. inhumation du chapelain Jean Auguetin et de sa mère.

¹⁸⁶ MAH, VD I, pp. 294-295. – MAH, VD III, pp. 149 et 174. – MAH, VD IV, p. 399.

¹⁸⁷ Stöckli, in *Cloître* 1975, pp. 23-25 (historique des fouilles) et pp. 59-61 (sépultures). Fouilles plus récentes, cf. *Chronique* 1989, *Chronique* 1997 et *Chronique* 2003. Dans l'angle nord-est du cloître, fouillé en 1989, une vingtaine de sépultures d'époque bernoise ont été découvertes.

¹⁸⁸ Maendly 2000, p. 91.

¹⁸⁹ MAH, VD III, p. 149, soit l'établissement d'une rue au nord de la cathédrale, après le délai réglementaire.

¹⁹⁰ Vuilleumier 1927-33, 1, pp. 347-348, 2, pp. 457-459.

¹⁹¹ MAH, VD I, p. 241 ; une ordonnance particulière à Saint-François, propriété de la Ville, régla la question en 1567.

¹⁹² Grandjean 1988, p. 509.

¹⁹³ Kehrli 2003, pp. 37-43.

¹⁹⁴ Grandjean 1988, p. 626 n. 2. A Noville et à Coppet.

¹⁹⁵ Cat. n° 23.

¹⁹⁶ Cat. n° 27.

¹⁹⁷ Cat. n° 25.

¹⁹⁸ Cat. n° 26.

¹⁹⁹ Cat. n° 24.

²⁰⁰ ACV, P Loys 4560, Jean-Rodolphe de Loys, *Journal*, 30.3.1688 et 14.7.1690. – *Coppet* 1998, p. 78. – DHS, 4, 2005, p. 91.

²⁰¹ ACV, Eb 71/42bis, *Registre des décès des réfugiés français à Lausanne. De 1689 à 1710*, fol. 33 : « Louis DeLescourt, chevalier seigneur de Gombeau, Lieutenant colonel pour sa Majesté Britannique dans le Régiment de Deloche, estoit françois de la province Dangoumois, est décédé à La Chaux le mercredy 30 mars, a esté ensevelly fort honorairement dans le cœur de la grande Eglise de Lausanne, appellée nostre Dame, le premier avril 1692. » Il s'agit d'une personne sur environ 1300 enregistrements.

²⁰² ACV, P Loys 4562. Jean-Rodolphe de Loys, *Journal*, 28.10.1693, mention aimablement signalée par Marianne Stubenvoll que nous remercions.

²⁰³ ACV, P Ritter 718. Marsaglia ou la Marseille en français, bataille du 4 octobre 1693. Etais-il un fils du comte puis duc Frédéric Armand

de Schomberg (1615-1690) au service du roi d'Angleterre depuis 1688 ?

²⁰⁴ Dernière mention par Levade 1824, p. 165.

²⁰⁵ Regula Matzinger-Pfister, *Les sources du droit du canton de Vaud. Epoque bernoise. I. Mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud* (Les sources du droit suisse, 19, C, 1), Bâle, 2003, pp. 553-554, soit mandat du 10 mars 1708, introduisant l'obligation pour les pasteurs de tenir un registre des décès. – Vuilleumier 1927-33, 2, pp. 456-460 ; vu l'abolition de cérémonie religieuse lors des enterrements, les pasteurs n'étaient pas tenus de s'en occuper ni d'enregistrer les morts. La paroisse de Lausanne s'acquitta de cette tâche dès 1709.

²⁰⁶ ACV, Eb 71/43-49, *Registre décès de 1709 à 1803* : 20554 inscriptions au total, dont 33 dans la cathédrale.

²⁰⁷ Fils de Sigismond Steiger, bailli de 1702 à 1709, cf. Mottaz, 2, p. 43. Cat. n° 28.

²⁰⁸ ACV, Eb 71/43, 7.8.1714, fol. 90 : « David fils de Magnifique et honoré Seigneur Balif Antoine Hackbret mort aujourd'hui et ensevelly demain au cœur. » Antoine Hackbret, bailli de 1713 à 1719, cf. Mottaz, 2, p. 43.

²⁰⁹ ACV, Eb 71/43, 11.2.1712, fol. 28 : « Madame Marie Bergier, veuve de feu Monsr Jean Morlot, ancien Seignr Ballif. de St-Jean et de Frutingen, fille de feu provide et vertueux jean françois Bergier, quand vivoit Banderet de la Palud, âgée d'environ septante sept ans, morte aujourd'hui et ensevelie demain au cœur du Grand Temple de la Cité. »

²¹⁰ ACV, Eb 71/44, 8.8.1730, fol. 204. Il s'agit de la seconde épouse du bailli Gabriel Gross. Cat. n° 30.

²¹¹ ACV, Eb 71/45, 5.4.1754, fol. 290. Cat. n° 33.

²¹² ACV, Eb 71/46, 21.3.1766, fol. 29v : « Noble & Généreux Jean Samuel Seigneux, Seigneur Bourgmaistre et chef des Conseils de cette ville, décédé le 19^e & ensevely dans l'Eglise de la Cité, au chœur, le 23^e, âgé de septante huit ans, Tombeau de ses ancêtres. » – Guex 1950, p. 214, n. 1.

²¹³ ACV, Eb 71/46, 26.10.1769, fol. 72. Cat. n° 36.

²¹⁴ ACV, Eb 71/46, 11.9.1771, fol. 102v. Cat. n° 38.

²¹⁵ Mabille Du Chêne 1924.

²¹⁶ ACV, Eb 71/43, 1.3.1710, fol. 7. Cat. n° 29.

²¹⁷ ACV, Eb 71/45, 22.2.1750, fol. 224. Cat. n° 32.

²¹⁸ ACV, Eb 71/44, 18.3.1733, fol. 259 : « Du 18 mars 1733. Noble et Généreux David de Crousaz seigneur de Mézery et Bourgmaistre de cette ville, âgé de 70 ans, ensevely dans le cœur de la Grande Eglise appellée Nostre Dame. » Sur David de Crousaz (1.7.1656-18.3.1733), cf. DHS, 3, 2004, p. 676.

²¹⁹ ACV, Eb 71/44, 17.1.1732, fol. 232 : « Noble et vertueuse Dame Loyse Rosset, femme de Noble et Généreux David de Crousaz seignr. de Mézery et bourgmaistre de cette ville, âgée de 79 ans, ensevelie dans le cœur de la Grande Eglise de Nostre Dame. »

²²⁰ ACV, Eb 71/44, 30.7.1740, fol. 307 : « Noble et généreux Jean Daniel de Crousaz, Lieutenant Baillival et Conseiller général de cette ville, âgé de 62 ans, ensevely dans le coeur de la Grande Eglise de Nostre Dame à la Cité. » Sur Jean-Daniel de Crousaz (1678 ou 1682-20.7.1740), cf. DHS, 3, 2004, p. 676.

²²¹ ACV, Eb 71/46, 8.7.1765, fol. 17 : « Noble, Docte & Savant Abraham de Crousaz, Ministre du Saint-Evangile & l'un des Premiers Pasteurs de cette ville, âgé de huitante ans, ensevely au cœur de la Grande Eglise. »

²²² ACV, Eb 71/46, 6.2.1768, fol. 52v : « Noble Jeanne françoise Elisabeth, fille de Noble Pierre françois Crousaz, Général Major au service de Hollande & de Madame Etienne Elisabeth Descombes son Epouse, et Epouse de Messire Louis Théodore Comte de Nassau La Leck, seigneur d'Ouverkerl sur L'Issel [Ouwerkerk s/Yssel] en Hollande, décédée le 3^e du courant, à l'âge de vingt trois ans, ensevelie aujourd'hui dans l'Eglise de la Cité au chœur. » Morte en 1768, en couches. Le comte se remaria la même année avec une tante de Benjamin Constant ; cf. W. de Charrière Sévery, « Les ancêtres de Benjamin Constant », RHV, 1917, p. 146.

²²³ ACV, P de Crousaz (de Chexbres), livre vert, 1848, fol. 75 : « L'Inscription du tombeau du doyen Abraham de Crousaz (1765)

'Icy repose avec ses ancêtres... '. Ce tombeau se trouva jusqu'en 182.. au 'Cloître'.

²²⁴ Cf. supra. La sépulture n° 6, découverte en 1909 et contenant des ossements et deux cercueils pourrait bien correspondre à la tombe de cette famille. *Journal*, 8.12.1909, p. 91. Pour son mobilier, cf. p. 64.

²²⁵ ACV, P SVG, G 26 bis, *Généalogie*, 1832, op. cit., fol. 28. Repris par Dubois 1930, p. 151 et MAH, VD II, p. 322. Il est fait allusion à Charles Hackbret, bailli de 1731 à 1737; cf. Mottaz, 2, p. 42. Cat. n° 31.

²²⁶ ACV, Eb 71/44, 27.7.1735, fol. 293 : « Victor Degoumoens, fils de M. le Major Degoumoens, âgé de 10 ans, enseveli au temple de Notre Dame. »

²²⁷ ACV, Eb 71/45, 7.2.1737, fol. 7 : « Judith De Gumoëns, née Dabonnier, Veuve de feu Mons. de Gumoëns en son vivant brigadier au service de Hollande [Jacques François de Gumoëns], âgée de 61 ans, ensevelie au Grand Temple. »

²²⁸ ACV, Eb 71/45, 30.4.1758, fol. 359 : « Noble et Généreux Nicolas François Téodore De Gumoens, Lieutenant colonel, né en 1694, âgé de 64 ans, enseveli à la Cité dans le Temple. »

²²⁹ ACV, Eb 71/47, 15.3.1788, fol. 162v : « Marguerite Elisabeth de Gumoens veuve de noble et généreux Nicolas de Gumoens, vivant Lieutenant colonel au Service de Hollande, Bourgeois de Berne, habitant cette ville, décédée le Jeudi 13^e mars, à l'âge de 87 ans, a été ensevelie le 16^e dudit mois, dans la Grande Eglise de la Cité, dans le tombeau de la dite Noble famille de Gumoens. »

²³⁰ Malgré leur intervention, ni Georges († 1737), ni Sigismond († 1776) n'ont choisi la tombe familiale lausannoise.

²³¹ ACV, Eb 71/45, 28.8.1762, fol. 449 : « Monsieur Louis Rodolphe de Gumoens, cy devant Major au Service de LL HH PP [Pays-Bas] âgé de 54 ans, enseveli à la Grande Eglise au Tombeau de la famille au cœur. »

²³² ACV, Eb 71/46, 15.12.1775, fol. 163v : « Noble et Généreuse Dame Henriette Marie Albertine Dechandieu Delachaux, veuve de noble et Généreux Louis Rodolphe De Gumoens de son vivant major au service de holland, citoyen de Berne & de Lausanne, décédée le 10^e du courant à l'âge de soixante ans, & ensevelie le 15^e dit au chœur de la Grande Eglise de la Cité, dans le tombeau ordinaire de la famille de son Mary. »

²³³ Dellient 1817-1818, fol. 259. L'un d'eux a enrichi la bibliothèque de l'Académie en 1728, cf. Levade 1824, p. 166.

²³⁴ ACV, Eb 71/43, 12.1.1712, fol. 26.

²³⁵ ACV, Eb 71/44, 21.10.1730, fol. 210 : « Monsieur le Baron Charles Guillaume Guezendort, âgé de 22 ans environ, enseveli au chœur de la Grande Eglise de cette ville ditte Notre-Dame. »

²³⁶ ACV, Eb 71/44, 27.3.1736, fol. 307 : « Milord Edouard Watson Anglais de nation, âgé de 18 ans, enterré au Grand Temple. »

²³⁷ ACV, Eb 71/43, 14.5.1712, fol. 35. — Paul-Louis Pelet, « Du Plessis-Gouret », *Recueil de généalogies vaudoises*, III, fasc. 4, Lausanne, 1950, p. 313 : fils d'Isaac (1677-1749) et de Louise Mannlich, fille d'un banneret de Lausanne. Baptisé à Bavois le 23 janvier 1709, mort à Lausanne le 14 mai 1712.

²³⁸ ACV, Eb 71/45, 19.1.1756, fol. 322. Cat. n° 34.

²³⁹ ACV, Eb 71/45, 17.6.1756, fol. 331. Cat. n° 35.

²⁴⁰ Coppet 1998, pp. 89-90.

²⁴¹ ACV, Eb 71/44, 15.1.1728, fol. 143 : « Monsieur Pierre Hogguer Decoppet, fils du Noble et Généreux Seigneur Baron de Coppet, âgé de 15 ans et environ 4 mois, enseveli au Grand Temple. » Sur la famille, cf. ACV, P van Berchem 32/1, Notes van Berchem sur Coppet.

²⁴² ACV, Eb 71/46, 6.7.1771, fol. 90. — Morren 1970, p. 581. — Coppet 1998, p. 90. Cat. n° 37.

²⁴³ ACV, Eb 71/46, 23.3.1769, fol. 65.

²⁴⁴ Mallet 1824, p. 67.

²⁴⁵ Bridel 1782, p. 86.

²⁴⁶ Collectif, *Histoire de Lausanne*, Lausanne, 1982, p. 237.

²⁴⁷ ACV, Eb 71/47, 21.8.1782, fol. 40v. Cat. n° 40.

²⁴⁸ ACV, Eb 71/47, 5.7.1781, fol. 270. Cat. n° 39.

²⁴⁹ ACV, Eb 71/47, 24.7.1783, fol. 50v. Cat. n° 41 et 42.

²⁵⁰ Maendly 2000, pp. 91-92.

²⁵¹ ACV, Eb 71/47, 5.9.1783, fol. 52v, au cimetière de Saint-François. L'épitaphe indique qu'il repose au cimetière de Saint-Pierre. Cat. n° 43.

²⁵² ACV, Eb 71/47, 10.11.1784, fol. 80v, au cimetière du cloître. Cat. n° 44.

²⁵³ ACV, Eb 71/47, 5.7.1787, fol. 147, au cimetière de Saint-Pierre. Cat. no 45.

²⁵⁴ ACV, Eb 71/47, 29.9.1789, fol. 196, selon registre prévu au cimetière de Saint-François, mais il se peut bien que Mme Burton ait été inhumée dans la cathédrale. Cf. p. 51.

²⁵⁵ ACV, Eb 71/50, 2.10.1818, fol. 122 : au cimetière du Calvaire. Cat. n° 46.

²⁵⁶ Grandjean 1988, p. 509.

²⁵⁷ Dellient 1817-1818, fol. 200-201.

²⁵⁸ Olivier 1838, rééd. 1938, 1, p. 437.

²⁵⁹ Blavignac 1846, p. 28.

²⁶⁰ « Loi du 3 février 1804 portant défense d'inhumer dans les églises », *Recueil des loix, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud*, 2, Lausanne, 1804, p. 28.

²⁶¹ ACV, Eb 71/50, 23.6.1817, fol. 72. Cat. n° 47.

²⁶² ACV, K III 10/75, Conseil d'Etat, 19.6.1817. Cf. pp. 125-126.